LETTRES
DE
LOUIS XIV.
AUX PRINCES DE L'EUROPE, à ses Généraux, ses Ministres, &c.

RECUEILLIES PAR Mr. ROSE, Sécrétaire du Cabinet;

Avec des Remarques historiques,

Mr. MORELLY.

TOME I.



A PARIS, & A FRANCFORT, *en Foire*,
Chez BASSOMPIERRE, Libraire à Liége.

M. DCC. LV.

PRÉFACE.

ON court en foule dans les Palais des Rois; on s'empreſſe ſur leurs pas, pour obſerver quelle peut être la contenance d'un Individu de notre eſpéce, dans ce ſuprême dégré d'élévation ; on ne marque pas moins de déſir de connoître ce que deviennent ces demi-Dieux rapprochés de nous : les particularités de leur vie privée intereſſent ſouvent plus que des récits douteux d'actions éclatantes. On aime à voir les Souverains au niveau des autres hommes, pour juger s'ils méritèrent d'être au-deſſus.

Ce *Recueil* peut ſatisfaire cette curioſité à l'égard d'un Prince dont

l'Europe étonnée, méconnoit peut-être encore le vrai caractére : la flatterie & l'envie se sont presque également attachées à défigurer ses portraits.

Ces Lettres fournissent une sorte de *tête-à-tête* avec ce Monarque ; il y parle en Parent, en Ami, en Citoyen, en Roi : on y verra s'il eut les qualités que l'on estime dans ces divers Personnages, & s'il les soutint dignement. Ces Lettres enfin, serviront à dissiper les fausses idées que des louanges excessives ou des satires outrées, ont donné de LOUIS XIV, aussi-bien qu'à vérifier & à éclaircir plusieurs points de son Histoire.

J'ai mis avant la collection de chaque année, un Sommaire des évémens principaux, ou des affaires importantes auxquelles ces dépê-

ches pouvoient être rélatives. J'ai tâché, autant qu'il m'a été possible, de découvrir de quoi il étoit question, dans celles où les choses ne sont dites que comme à demi mot. J'ai désigné d'une maniére plus particuliére que la suscription, les personnes auxquelles elles étoient adressées, ou celles dont elles font mention. J'ai corrigé des fautes de dates qui s'étoient glissées dans le Manuscrit, & ai marqué, à peu près, le tems de celles qui n'étoient point datées.

Il est fâcheux que la Personne qui m'a confié le soin de cette Edition, n'ait pu recouvrer que cette portion d'un si curieux monument: sans doute que son exemple engagera ceux qui en possédent les restes, à ne les pas laisser ensévelis dans la poussiére d'un Cabinet.

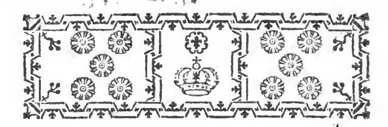
Toutes ces Lettres *familiéres* réunies avec ordre, formeroient une Hiſtoire très-fidéle de la vie de Louis XIV. Elle ſembleroit un tableau parlant, où ce Prince ſe trouveroit peint au naturel de ſa propre main. Mais j'obſerverai que, pour que toutes les parties en fuſſent d'accord & bien proportionnées, il ne faudroit pas indiſtinctement, y raſſembler grand nombre de dépêches répandues dans différens Mémoires d'Ambaſſades, où il eſt trop ſouvent parlé d'une même affaire; il ſuffiroit de rapporter celles où le but & le ſuccès d'une négociation ſont marqués tels, à peu près, qu'ils furent; celles qui ſont de ſimples confidences; qui annoncent quelque fait ou quelque projet intereſſant; celles enfin, de ces Lettres, qui ſe ſerviroient réci-

proquement comme de commentaires.

Je ne m'arrêterai point ici à des réflexions que je ne me ſuis que fort peu permiſes ſur les traits les plus ſaillans du caractére de LOUIS XIV; je laiſſe au Lecteur la ſatisfaction de les reconnoître, de les raſſembler, & d'en juger.

TABLE DES SOMMAIRES
du Tome premier.

LETTRES



LETTRES DE LOUIS XIV.

En 1661.

Le Roi après la mort de ſon premier Miniſtre, qu'il paroit beaucoup regretter, ſoit par un mouvement de généroſité, ſoit par cérémonial, prend, à l'âge de vingt-trois ans, les rênes du Gouvernement, ſe faiſant aider de trois Sécrétaires d'Etat qui lui rendent compte de tout, & ne ſont

rien de leur chef; ce ſont le Tellier, de Lionne, & Foucquet, *Sur-Intendant des Finances, qui quelque tems après, ayant été arrêté, & ſa Charge ſupprimée, eſt remplacé par* Colbert *ſous le titre de Contrôleur-Général des Finances. Le Roi écrit lui-même aux Gouverneurs de Provinces, aux Magiſtrats & autres Officiers; entre dans les moindres détails, dans les interêts des Particuliers; fait munir ſes Frontiéres; renouvelle les alliances avec les Princes voiſins; réforme l'adminiſtration des Finances auparavant au pillage, celle de la Juſtice ſurchargée de chicanes; reprime la fureur des duels; marie ſon frere avec la ſœur du Roi d'Angleterre; il marie auſſi une des Niéces du Cardinal qu'il avoit aimée, & ſa Couſine Mademoiſelle d'Or-*

léans; donne des fêtes magnifiques à l'occasion de ces mariages & de la naissance d'un Dauphin. Voilà à peu près à quoi les lettres de cette année ont rapport.

LETTRE I.

Au Roi d'Espagne Monsieur mon Frere, Oncle & Beau-pere. PHILIPPE IV. (*a*)

MOnsieur mon Frere, Oncle & Beau-pere, le même jour que Dieu m'a visité par l'une des plus grandes afflictions que je puisse ressentir, ayant appellé à soi mon Cousin le Cardinal Mazarin, (*b*) je

(*a*) Louis XIV. avoit épousé l'année précédente *Marie-Thérèse* sa Cousine, fille unique du premier lit de *Philippe;* elle étoit Petite-fille de *Henri IV.* par sa Mere *Elisabeth de France*, morte en 1649.

(*b*) Il y avoit huit jours qu'il étoit mort.

prens la plume pour donner part à Votre Majesté de la perte que je viens de faire d'un si digne & fidéle Ministre. J'ai pensé même trouver quelque soulagement à l'excès de ma douleur, en la déposant dans le sein de V. M. que je sais qui aura la bonté d'y compatir, & de donner quelque regret à la mémoire d'une personne que V. M. a honoré de son estime, & qui d'ailleurs, eut les sincéres intentions & la bonne fortune de contribuer si notablement à la réunion de nos cœurs & de nos Etats, au repos de la Chrétienté & au bonheur d'un mariage qui fait toute la douceur de la vie. La seule consolation dont je suis présentement capable, c'est que je puisse dire à V. M. qu'il est mort dans tels sentimens de Religion, de piété & de repentance de ses fautes, (c) que je puis espérer de la

(c) Ses coffres forts lui causerent de vives finderéses : il offrit de faire de son créancier, son légataire universel.

Bonté divine, qu'elle lui a donné la recompenſe de ſes travaux. Je ſais que V. M. qui l'aimoit, aura quelque ſatisfaction dans ce malheur, d'être informée de cette circonſtance qui le peut adoucir, & je ne dois pas omettre à la louange de mondit Couſin, qu'un des derniers conſeils qu'il s'eſt appliqué à me donner pendant la plus grande violence de ſon mal, a été non-ſeulement d'entretenir religieuſement la paix, (*d*) à quoi il ſavoit que je n'avois pas beſoin d'être ſuſcité, mais auſſi d'eſtreindre de plus en plus le nœud de votre amitié & de notre union; en ſorte que le Public ſoit très-perſuadé qu'il eſt ſincérement indiſſoluble, & que par ce moyen nos Couronnes, outre leurs propres forces, aient encore chacune la

(*d*) Le Roi rendoit de fréquentes viſites au Cardinal pendant ſa derniére maladie, pour en tirer diverſes inſtructions ſur des choſes qu'il avoit ignoré juſqu'alors; & la paix que ce Miniſtre lui recommande de conſerver, étoit ſon chef-d'œuvre de politique.

consolation de l'être par cette intime union de conseil & d'interêt. Je n'assure pas V. M. d'une nouvelle bien différente du sujet de cette Lettre, parce que je n'ose pas encore me flatter entiérement du bien que je souhaite infiniment. (*e*) Si nos soupçons se trouvent à la fin véritables, je le reconnoitrai comme un bienfait digne de la Bonté divine, qui voulant m'affliger sensiblement d'une maniére, a eu soin de m'accòrder dans la même conjoncture ce que je pouvois le plus ardenment désirer. J'écrirois plus souvent à V. M. si la Reine n'y suppléoit par les complimens qu'elle se charge de tems en tems de lui faire de ma part. Je suis bon Frere, Neveu & Gendre de V. M. *Signé* LOUIS. Ecrit à Paris le 17 Márs 1661.

(*e*) C'étoit la grossesse de la Reine.



LETTRE II.

Au Roi de la Grande-Bretagne Monsieur mon Frere. CHARLES II.

MOnsieur mon Frere, j'ai tant de confiance en votre amitié, que je ne doute point que tout ce qui me peut arriver de bien ou de mal, ne vous touche de joie ou de déplaisir, comme de mon côté je prens une très-sensible part à tout ce qui vous interesse : c'est ce qui m'oblige aujourd'hui à vous communiquer le sujet qui m'est arrivé du plus grand déplaisir que j'aie ressenti dans le cours de ma vie, lorsqu'il a plu à Dieu d'appeller à soi mon Cousin le Cardinal Mazarini, & de me priver des bons offices & des services d'un si digne Ministre. Je suis assuré que pour l'amour de moi & pour l'estime aussi & l'affection dont vous honoriez mondit Cou-

ſin, (*a*) vous donneriez quelque regret à ſa mémoire, & particuliérement quand vous ſauriez qu'un des conſeils qu'il s'eſt le plus appliqué à me donner pendant ſes derniéres & plus douloureuſes ſouffrances, a été de lier avec vous la plus étroite union qui ſeroit en mon pouvoir, & de rendre commun autant qu'il ſeroit humainement poſſible, les interêts de nos Etats: c'eſt de quoi je vous puis aſſurer, que j'ai de ma part, une entiére diſpoſition, ainſi que je tâcherai de le faire connoître en toutes rencontres à Votre Ambaſſadeur, qui aura ſouvent lieu de vous témoigner que je ſuis très-ſincérement, Monſieur mon Frere,

(*a*) Ce Prince fils de l'infortuné *Charles I.* étoit remonté ſur le Trône depuis environ un an, après avoir été long-tems fugitif: il n'avoit pas lieu d'être content du Miniſtre dont on lui vante la bonne amitié; le Cardinal l'avoit abandonné quelques années auparavant, pour traiter avec *Cromwel.* Je crois que cette Lettre de condoléance devoit fort peu le toucher.

votre bon Frere. *Signé* LOUIS. Ecrit à Paris le 21 Mars 1661.

LETTRE III.

Au Roi d'Espagne Monsieur mon Frere, Oncle & Beau-pere.

MOnsieur mon Frere, Oncle & Beau-pere, la tendresse avec laquelle VOTRE MAJESTE' m'exprime ses sentimens sur l'incendie arrivé derniérement ici, me touche bien plus, sans comparaison, que ne fit cet accident, quoiqu'il ait été considérable, & que, selon toutes les apparences, il n'en fût pas demeuré là, si Dieu par un miracle visible, n'eut arrêté le cours des flammes, faisant changer le vent tout-à-coup. Je suis ravi que la nouvelle que la Reine en a écrite à V. M. m'ait attiré une marque si obligeante de son souvenir, accompagnée

même de l'assurance de sa bonne santé, que je passionne sur toutes choses : je ne pouvois recevoir de meilleures consolations dans la grande perte (*a*) que je viens de faire ; dont je donne part à V. M. Je la prie de me conserver toujours la même place dans son cœur, & de croire que le mien ne ressentira jamais plus de joie que lorsque j'aurai lieu de faire paroître parfaitement que je suis bon Frere, Neveu & Gendre de V. M. *Signé* LOUIS. Ecrit à Paris le 23 Mars 1661. *A côté est écrit ce qui suit :*

C'est quand la galerie des appartemens des Portraits des Rois de France dans le Louvre brûla, & qu'à l'arrivée du saint Sacrement, qui fut apporté de Saint-Germain l'Auxerois, le vent passa tout-à-coup du Midi au Nord, & poussa la flamme au-dehors du Louvre.

(*a*) C'est la mort du Cardinal *Mazarin*.

LETTRE IV.

A ma Cousine la Duchesse de Modéne.
LAURA MARTINOSI. (*a*)

MA Cousine, dans l'affliction extrême où je suis d'une aussi grande perte pour moi & pour toute la Chrétienté que celle de mon Cousin le Cardinal Mazarini votre Oncle, vous ne devez pas attendre que j'entreprenne de vous consoler: je vous écris plutôt ces lignes pour mêler mes regrets aux vôtres, & pour vous dire, qu'en attendant qu'il plaise à Dieu de m'envoyer la consolation dont j'ai besoin, rien ne me soulagera davantage, que de vous donner & à

(*a*) Elle étoit fille de *Marguerite* Sœur ainée du Cardinal *Mazarin*, & de *Jerôme Martinosi*, Gentilhomme Romain. Cette Niéce étoit mariée depuis 1655. avec *Alphonse IV.* de la Maison d'*Est*, Duc de Modéne.

mon Coufin le Duc de Modéne votre Mari, de fréquentes marques de mon amitié: vous en devez faire un état afſuré en tout tems & en toutes rencontres; & je vous confirme par cette Lettre, écrite de ma propre main, que fi vos interêts & les fiens m'ont été chers par le paffé, je les embrafferai encore avec plus d'ardeur à l'avenir, priant au furplus la divine Bonté de vous avoir, ma Coufine, en fa fainte & digne garde. Ecrit à Paris le 24 Mars 1661. *Signé* LOUIS.

LETTRE V.

A Madame la Comteffe de Martinozi. (a)

MAdame la Comteffe de Martinozi, bien que je fois plus à plaindre qu'aucun

(*a*) Sœur ainée du Cardinal *Mazarin*, & Mere de la Ducheffe de Modéne. *Voyez la Lettre précédente.*

autre dans la perte irréparable que j'ai faite d'un auſſi digne Miniſtre que mon Couſin le Cardinal Mazarini, votre Frere, je ne laiſſe pas encore de ſurcroit, de prendre part à votre douleur; & ſi quelque choſe me peut ſoulager, ce ſera de donner en toutes rencontres à ceux de ſa Famille, & particuliérement à vous, des marques de la conſidération que j'ai pour ſa mémoire. Je ne doute point que votre piété ne trouve dequoi vous conſoler dans la fin Chrétienne & exemplaire par laquelle il a couronné une ſi belle vie; je m'en repoſe donc ſur elle, & je vous confirmerai ſeulement par ces lignes de ma propre main, que vous trouverez toujours en moi une protection vive & aſſurée, & que mes Miniſtres à Rome, préſens & à venir, auront ordre de vous en faire ſentir les effets en toutes les occaſions généralement qui ſe préſenteront, priant Dieu cependant qu'il vous ait, Madame la Comteſſe de

Martinozi, en ſa ſainte garde. Ecrit à Paris le 24 Mars 1661. *Signé* LOUIS.

LETTRE VI.

A Monſieur d'Oppede, Conſeiller en mon Conſeil d'Etat, Premier Préſident en mon Parlement d'Aix.

MOnſieur d'Oppede, je ſais qu'on vous a déja fait connoître mes intentions touchant la glaciére de la Dame Venel, (*a*) & je ne doute point que vous ne ſoyez préparé à les exécuter avec le zéle que vous avez pour toutes les choſes que je déſire. Néanmoins comme c'eſt une affaire que j'ai toujours plus à cœur, j'ai voulu vous écrire encore ces lignes de ma propre main, pour vous confir-

(*a*) Elle avoit été Gouvernante de *Marie Mancini*, Niéce du Cardinal. *Voyez la Lettre XIX.*

mer que j'entens qu'elle jouiſſe de façon ou d'autre, de la grace que je lui ai faite, c'eſt-à-dire, par un rembourſement proportionné au revenu, & par la révocation des arrêts qui lui ſont préjudiciables; & je vous charge de faire en mon nom, ſoit dans l'aſſemblée des Communautés ou dans votre compagnie, toutes les diligences qui ſeront néceſſaires pour cet effet. Je vous recommande d'y travailler ſans délai & avec application, & de me rendre compte des ſoins que vous y apporterez, afin que s'il y avoit quelque difficulté, j'y puiſſe remédier. Cependant je prie Dieu qu'il vous ait, Monſr. d'Oppede, en ſa ſainte garde. Ecrit à Paris le 24 Mars 1661. *Signé* LOUIS.



LETTRE VII.

Au même.

MOnſieur d'Oppede, j'ai vu la Lettre que vous m'avez écrite, & le mémoire qui l'accompagnoit, où j'ai fort bien remarqué la continuation de votre zéle & de votre application au bien de mon ſervice. Vous verrez par les ordres que j'envoie par ce Valet-de-pied, que je n'ai pas attendu d'être ſollicité pour faire tout ce qu'il falloit pour aſſurer le repos de la Province, & y maintenir mon autorité. Je me remets pour ce regard & même pour votre congé, à ce que je vous mande d'ailleurs : cependant j'ai bien voulu vous écrire celle-ci de ma main, pour vous aſſurer que ma protection ne vous manquera jamais, & que me ſervant à votre accoutumée, vous trouverez avantageuſement en moi, pour vous

vous & pour les vôtres, tout ce que vous avez perdu en mon Cousin le Cardinal Mazarini, & sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur d'Oppède, en sa sainte garde. Ecrit à Paris le 25 Mars 1661. *Signé* LOUIS.

LETTRE VIII.

A mon Cousin le Prince de Conty. ARMAND DE BOURBON. (*a*)

MOn Cousin, je compatis fort à votre douleur, connoissant assez par moi-même qu'il n'est pas facile de se consoler d'une perte aussi grande que

(*a*) Il étoit fils de *Henri II.* Prince de Condé; il étoit né le 11 Octobre 1629. & avoit épousé en 1654. *Anne-Marie Martinozi*, seconde fille de la Sœur ainée du Cardinal *Mazarin;* il étoit alors Gouverneur du Languedoc. Il mourut en 1666. C'est le Bisayeul du Prince de Conty d'aujourd'hui.

celle que vous avez faite de mon Cousin le Cardinal Mazarini; mais vous ne devez pas craindre que cet accident apporte la moindre altération aux sentimens que j'ai pour vous. Quand je serois capable d'oublier ce qu'il m'a dit de votre zéle & de votre fidélité, la bonne conduite que vous tenez, ne me le permettroit pas; j'en suis satisfait à tel point, qu'il ne se peut rien ajouter à la confiance que j'y ai prise, & vous n'avez qu'à continuer pour recevoir en toutes rencontres, des marques de ma bienveillance. Cependant je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Paris le 25 Mars 1661. *Signé* LOUIS.



LETTRE IX.

Au Roi de la Grande-Bretagne Monsieur mon Frere.

MOnsieur mon Frere, j'ai reçu par le Sieur Burtet à son retour, la Lettre de créance dont vous l'aviez chargé, ensuite de laquelle il m'a fait une civilité de votre part que j'ai beaucoup estimée par la confiance & l'affection que vous me témoignez. Après vous en avoir remercié aussi vivement que je le puis, je vous prie de croire qu'en toutes les rencontres j'en userai de même envers vous, & n'omettrai rien qui ne vous puisse bien persuader par les effets, que je suis, Monsieur mon Frere, votre bon Frere. *Signé* LOUIS. Ecrit à Paris le premier Avril 1661.

LETTRE X.

Au même.

MOnſieur mon Frere, ayant toujours conſidéré le mariage de mon Frere avec ma Sœur la Princeſſe d'Angleterre, (*a*) comme un nouveau lien qui eſtreindroit encore davantage le nœud de notre amitié, je ſens plus de joie que je ne puis dire, de ce qu'enfin il fut hier heureuſement accompli; & comme je ne doute point que cette nouvelle ne vous donne les mêmes ſentimens qu'à moi, je n'ai pas voulu différer un moment à m'en réjouir avec vous, ni laiſſer paſſer l'occaſion de cette conjouiſſance, ſans vous confirmer par ces lignes, que

(*a*) Elle ſe nommoit *Henriette;* elle avoit épouſé le premier Avril Monſieur frere unique du Roi & Duc d'Orléans : leurs noces furent célébrées le dernier jour de Mars à Paris, au Palais Royal.

je suis très-sincérement, Monsieur mon Frere, votre bon Frere. *Signé* LOUIS. Ecrit à Paris le 2 Avril 1661.

LETTRE XI.

A mon Cousin le Duc de Modéne. ALPHONSE IV. D'EST. (*a*)

MOn Cousin, je ne replique rien au sujet de l'excès de votre douleur pour la perte que vous avez faite en la personne de mon Cousin le Cardinal Mazarini; car j'éprouve assez par moi-même que les consolations humaines sont foibles pour un si rude coup. Je me contenterai donc de répondre à ce qui touche vos interêts, & de vous assurer que la mémoire d'un si digne Ministre fera toujours en moi, à votre égard, le même

(*a*) Mort en 1662. Ses Successeurs furent, l'un après l'autre, ses freres *François II.* & *Renauld*, Pere du Prince d'aujourd'hui.

effet que sa présence; ou s'il y pouvoit avoir de la différence, ce seroit seulement en ce que je m'appliquerai encore davantage à vous donner en toutes rencontres, des marques de mon amitié, ainsi que je charge le Sieur Abbé d'Orillac de vous l'expliquer plus particuliérement, & sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Paris le 8 Avril 1661. *Signé* LOUIS.

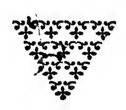
LETTRE XII.

A mon Cousin le Cardinal Antoine Barberin. (a)

MOn Cousin, la Lettre que vous m'avez écrite sur la mort de mon Cou-

(a) Neveu du Pape *Urbain VIII.* fils de *Charles Barberin*, Duc de Monterondo & d'Aceti, & de *Constance Magaloti*, fait Grand-Aumônier de France en 1653, Archevêque de Reims en 1657, mort au Château de Nemi, proche de Rome, en 1671.

ſin le Cardinal Mazarini, eſt remplie de ſentimens à l'honneur de ſa mémoire, ſi conformes aux miens, qu'elle ne me pouvoit être que parfaitement agréable. J'ai été bien-aiſe de voir auſſi celle que le Sieur Marquis Angeli m'a rendue de votre part; & comme il vous pourra dire lui-même le bon traitement qu'il a reçu ici, je ne m'étendrai pas davantage que pour prier Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Paris le 12 Avril 1661. *Signé* LOUIS.



LETTRE XIII.

A mon Cousin le Connétable Colonne.

LAURENS ORNUFE DE GIOENI. (*a*)

MOn Cousin, vous avez raison de croire que l'alliance que vous avez prise dans la maison de mon Cousin le Cardinal Mazarini, m'a été très-agréable. C'est une vérité que les effets vous confirmeront en toutes rencontres, & assurément la qualité de Neveu de ce grand Homme, outre les autres que vous possédez, ne me laissera jamais perdre la moin-

(*a*) Duc de Taliacot, Prince de Palliano & de Castiglione, Connétable du Royaume de Naples. Il venoit d'épouser *Marie Mancini*, fille de la seconde Sœur du Cardinal. Elle lui fut envoyée sous la conduite de sa Gouvernante, & partit fort mécontente, parce que, malgré les présens magnifiques que lui fit le Roi, il ne parut pas se souvenir qu'il l'avoit aimée.

moindre occaſion de vous donner des marques de ma bienveillance. Cependant je prie Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Paris le 12 Avril 1661.

LETTRE XIV.

Au Roi d'Eſpagne Monſieur mon Frere, Oncle & Beau-pere.

MOnſieur mon Frere, Oncle & Beau-pere, je n'ai pas voulu écrire plutôt à V. M. la groſſeſſe de la Reine, parce que je n'en étois pas entiérement aſſuré; maintenant qu'il ne reſte aucun lieu d'en douter, j'en donne part à V. M. avec d'autant plus de plaiſir, que je m'imagine aiſément la joie qu'un auſſi bon pere recevra de cette nouvelle: j'ajouterai pour ſurcroit de bonheur, que la ſanté de la Reine eſt telle, qu'il n'y a rien à déſirer ni pour ce point-là, ni

même pour la mienne, ſi ce n'eſt qu'il plaiſe à Dieu de conſerver celle de V. M. comme je le ſupplie de tout mon cœur, qui ſuis avec une parfaite ſincérité, Monſieur mon Frere, Oncle & Beau-pere, votre bon Frere, Neveu & Gendre. *Signé* LOUIS. Ecrit à....

LETTRE XV.

A Notre Saint Pere le Pape. CHIGI, ALEXANDRE VII. (*a*)

TRès-ſaint Pere, l'affection ſinguliére que j'ai pour mon Couſin le Duc de Mercœur, (*b*) non-ſeulement par la con-

(*a*) Elu en 1655, mort en 1667.

(*b*) *Louis* Duc de Vendome avoit embraſſé l'état Eccléſiaſtique depuis la mort de ſa Femme *Laure Mancini*, l'aînée des Niéces du Cardinal : les brouilleries ſurvenues peu après cette recommandation, en empêcherent l'effet; il n'eut le Chapeau qu'en 1667. Il étoit fils de *Céſar* de Vendome, fils naturel de *Henri IV.* & de *Gabrielle d'Eſtrées.*

ſidération de ſa naiſſance, mais auſſi pour les ſervices ſignalés qu'il m'a rendu, & encore pour la piété que j'ai toujours remarquée parmi les qualités qu'il poſſéde vraiment dignes d'un Prince, me faiſant déſirer ardenment de le voir dans le ſacré Collége; maintenant qu'il a plu à Dieu de l'appeller à la profeſſion Eccléſiaſtique, j'ai voulu encore écrire à Votre Sainteté, ces lignes de ma propre main, pour lui faire d'autant mieux connoître combien j'ai à cœur la promotion de mondit Couſin à la dignité de Cardinal. Je ſupplie derechef Votre Sainteté de me vouloir donner cette preuve de ſa bonté le plutôt qu'il lui ſera poſſible, lui confirmant qu'outre que par ce moyen je tiendrai la place remplie pour la France dans la premiére promotion qu'elle fera pour les Couronnes, chaque jour dont il lui plaira avancer l'effet de ma priére, me ſera un ſurcroit d'obligation qui redoublera ma

reconnoiſſance, ainſi que je lui ai déja repréſenté par mon autre Lettre d'aujourd'hui, à laquelle me remettant, je demeure, très-ſaint Pere, votre dévot Fils. *Signé* LOUIS. Ecrit à Fontainbleau le 2 Mai 1661.

LETTRE XVI.

A Monſieur l'Abbé de Bourlemont, Auditeur de Rote, à Rome. LOUIS D'ANGLURE. (*a*)

MOnſieur l'Abbé de Bourlemont, votre Lettre m'a été fort agréable; mais j'étois informé de tout ce qu'elle con-

(*a*) Gentilhomme François d'une ancienne Famille de Picardie, homme de beaucoup de probité & de mérite : il fut employé dans les négociations au ſujet de l'affaire des Corſes, & fut l'un des principaux Agens de la France au Traité de Piſe, qui mit fin à cette querelle : ces ſervices lui valurent l'Archevêché de Bourdeaux, où il mourut en 1697.

tient, particuliérement de vos bonnes qualités & de votre affection à mon service, par les témoignages que feu mon Cousin le Cardinal Mazarini m'en a rendu en diverses rencontres. Vous n'avez qu'à continuer à me la faire paroître aux occasions qui se présenteront, & je vous assisterai volontiers comme une personne de mérite, & de qui je veux avoir soin. Cependant je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur l'Abbé de Bourlemont, en sa sainte garde. Ecrit à Fontainebleau le 19 Mai 1661. *Signé* LOUIS.

LETTRE XVII.

A Notre Saint Pere le Pape.

TRès-saint Pere, je ne puis m'empêcher d'ajouter à mon autre Lettre d'aujourd'hui, ces lignes de ma propre main, pour supplier derechef Votre Sainteté de repasser dans sa mémoire les exem-

ples, qui détruiſant l'incompatibilité du Camerlingat & des ſix Evêchés du ſacré Collége, avec les autres Evêchés & Archevêchés, & de conſidérer quel beſoin celui de Reims doit avoir d'un Paſteur charitable, & qui ait le moyen ſuffiſant pour réparer les ruïnes qu'une ſi longue vacance & tant d'années d'une rude guerre ont pu cauſer au ſervice divin dans un Diocéſe frontiére. Comme ce motif de conſcience eſt celui qui me touche le plus, je m'aſſure auſſi qu'elle ne permettra pas à Votre Sainteté de différer davantage l'expédition des Bulles (*a*) dudit Archevêché en faveur de mon Couſin le Cardinal Antoine Barberin; voyant même que je l'en prie auſſi inſtanment que je fais, & finis dans cette confiance, me remettant à ce qui y ſera

(*a*) Ce Pape ne ſe preſſoit pas de déférer aux recommandations de la Cour de France: le Cardinal étoit nommé Archevêque de Reims depuis cinq ans. *Voyez la Lettre XII.*

ajouté de vive voix de ma part, & confirmerai ſeulement à Votre Sainteté que je ſuis & ſerai toujours, avec les ſentimens que je dois, très-ſaint Pere, votre très-dévot Fils. *Signé* LOUIS. Ecrit à Fontainebleau le 10 Juin 1661.

LETTRE XVIII.

A ma Tante la Ducheſſe d'Orléans. MARGUERITE DE LORRAINE. (*a*)

MAdame ma Tante, j'ai vu ce que vous m'avez écrit, & comme je ſuis toujours prêt à pourvoir favorablement aux choſes qui vous regardent, ou mes Couſines vos Filles, (*b*) j'ai commandé au

(*a*) Douairiére de *Gaſton de France*, Oncle du Roi, mort ſans enfans mâles en 1660. Elle étoit ſa ſeconde Femme.

(*b*) Ses filles étoient *Marguerite Louiſe*, dite Mademoiſelle d'Orléans, mariée cette année au Grand-Duc de Toſcane : *Eliſabeth* d'Alen-

Sieur Fouquet, Sur-Intendant de mes Finances, que ſans rien retrancher de la penſion qu'elles avoient toutes trois, il la faſſe payer entiére aux deux qui reſtent auprès de vous, & ainſi la part de ma Couſine la Princeſſe de Toſcane leur ſera une augmentation de laquelle je m'aſſure que vous ſerez ſatisfaite. Cependant je prie Dieu qu'il vous ait, Madame ma Tante, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Fontainebleau le 10 Juin 1661. *Signé* LOUIS.

çon, mariée en 1667. avec *Louis-Joſeph de Lorraine*, Duc de Guiſe : *Françoiſe-Madelaine* Demoiſelle de Valois, qui épouſa en 1663. le Duc de Savoye.



LETTRE XIX.

A Madame de Venel.

MAdame de Venel, j'ai été bien-aiſe d'apprendre par vos Lettres de Milan, l'heureux ſuccès de votre voyage, & la fin de vos avantûres. Après avoir gardé un tréſor avec la même vigilance, il n'y avoit rien de plus honnête que de le remettre tout entier à celui à qui il appartient, comme vous avez fait; par-là vous méritez de plus en plus, qu'on vous en confie de plus important, & c'eſt auſſi ce que j'ai réſolu de faire dès le moment que je le pourrai; & même s'il y avoit en cela autant de retardement que vous ſouhaitez par un excès de zéle, j'y ſuppléerai volontiers, en vous donnant d'ailleurs des marques de la continuation de ma bienveillance aux occaſions qui s'offriront. Cependant

je prie Dieu qu'il vous ait, Madame de Venel, en sa sainte garde. Ecrit à Fontainebleau le 20 Juin 1661. *Signé* LOUIS.

Et en marge est écrit:

C'est qu'elle accompagna Madame la Connétable Colonne jusqu'à Milan, où elle la remit entre les mains de son Mari, après avoir été sa Gouvernante plusieurs années, qu'elle rendit compte au Roi, lui souhaitant un Dauphin & un second Fils avant que d'avoir une Fille, quoiqu'elle eût un brevet de Sous-Gouvernante de la première Fille que le Roi auroit.

LETTRE XX.

A ma Cousine la Princesse de Toscane. MARGUERITE-LOUISE D'ORLEANS.(*a*)

MA Cousine, je n'ai pas voulu laisser partir le Comte de Strasoldo sans

(*a*) *Voyez la Lettre précédente.* On la conduisoit à son nouvel Epoux.

vous assurer de la continuation de mon amitié, & me réjouir avec vous, de la bonne compagnie qui vous est venue recevoir à Marseille, & de toutes les magnificences de votre embarquement. J'attens avec impatience, des nouvelles de votre arrivée, & des satisfactions qui l'auront suivie, pour vous en féliciter. Cependant je prie Dieu qu'il vous ait, ma Cousine, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Fontainebleau le 21 Juin 1661. *Signé* LOUIS.

A côté est écrit:

Ce Comte étoit venu de la part du Prince Mathias, qui l'avoit dépêché de Marseille à l'arrivée des galéres de Florence.





LETTRE XXI.

A ma Cousine, c'est à Mademoiselle d'Orléans. ANNE-MARIE-LOUISE. (*a*)

MA Cousine, j'apprens d'un côté que mon Frere le Duc de Lorraine est sur le

(*a*) On la nommoit ordinairement Mademoiselle de *Montpensier* : elle étoit fille du premier lit de *Gaston d'Orléans*, Frere de *Louis XIII.* âgée pour lors de 34 ans. Elle avoit eu part aux troubles de la minorité, & l'on rapporte qu'ayant elle-même tiré le canon de la Bastille sur l'armée du Roi, le Cardinal *Mazarin* dit qu'*elle avoit tué son Mari*, & qu'après avoir vainement espéré d'être Reine de France, elle avoit successivement refusé de l'être d'Angleterre ou de Portugal. Elle n'accepta pas non plus le Mari qu'on lui proposoit ici, qui étoit le Neveu du Duc de Lorraine, & son Héritier présomptif, ne voulant pas, disoit-elle, d'un Etat sans bastions ; sa Capitale avoit été démantelée : elle dit elle-même qu'elle s'étoit retirée aux Eaux de Forges, pour n'être plus

point de partir pour s'en retourner dans ſes Etats, & de l'autre que vous demandez encore du tems pour donner votre derniére réſolution ſur vôtre mariage avec mon Couſin le Prince Charles. Je ſuis perſuadé que ces ſortes d'affaires empirent toujours par la longueur, & je ne puis m'empêcher de vous dire que ſi vous trouvez en cette alliance vos ſatisfactions & votre avantage, ce qui eſt le principal objet que je m'y ſuis propoſé, vous ne devez pas permettre que mondit Frere parte ſans que vous ayez mis cette affaire en un autre état qu'elle n'eſt. Je m'aſſure que vous recevrez ce que je vous marque ici, comme un pur effet de l'affection que j'ai pour ce qui vous touche. Cependant je prie Dieu qu'il vous ait, ma Couſine, en ſa ſainte

importunée ſur ce ſujet. On croit qu'elle épouſa ſecrétement le Comte de *Lauzun*. *Voyez ſes Mémoires & le Siécle de Louis XIV. par Mr. de Voltaire.*

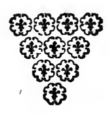
& digne garde. Ecrit à Fontainebleau le 3 Juillet 1661. *Signé* LOUIS.

A côté est écrit :

Le Roi n'y voulut point mettre de suscription, (b) quoique durant la minorité on lui en eût mis une ; du reste il commanda qu'on laissât la suscription en cette forme :

A ma Cousine,
Comme à l'ainée de Monseigneur le Duc d'Orléans, Oncle paternel de Sa Majesté.

(b) *Louis XIV.* n'oublioit jamais, & faisoit toujours sentir qu'on l'avoit offensé.



LETTRE XXII.

A Monſieur de Beringhen, Premier Ecuyer de ma petite Ecurie.

JACQUES-LOUIS. (*a*)

MOnſieur de Beringhen, ſi j'avois beſoin d'être excité à pourvoir aux choſes qui regardent la Citadelle de Marſeille, (*b*) vous m'en écrivez d'une ma-

(*a*) Originaire de Hollande, Comte de Château-Neuf, & du *Pleſſis-Bertrand*, Seigneur d'Arminvillers, Gouverneur des Citadelles de Marſeille. Il avoit beaucoup de capacité & de gout pour les beaux Arts : le Roi le conſultoit ſur toutes ſortes d'ouvrages de peinture & d'architecture. On ſait que ce fut lui qui fut enlevé au Pont de Séve, près de Paris, par un parti ennemi qui le prit pour le Dauphin. On les arrêta, & il eut la générosité de ne point ceſſer d'intercéder pour eux, qu'il n'eût obtenu leur grace.

(*b*) La Citadelle de Marſeille avoit été commencée l'année précédente. Cette Ville avoit eu de grands démêlés avec le Duc de Mer-

niére si pressante & si agréable, qu'il ne m'auroit pas fallu d'autre sollicitation; mais j'y suis tout porté de moi-même, & je fais assez connoître que j'étois bien informé de l'importance de la place, quand je vous l'ai confiée. Assurez-vous donc une fois pour toutes, que je n'épargnerai rien pour la mettre en sa perfection, & pour vous donner moyen de me la bien conserver; à quoi je ne doute pas que vous n'apportiez dès à présent, la vigilance nécessaire, nonobstant la soumission générale des esprits dont je conviens bien avec vous, mais non pas jusqu'au point de croire que la présence des troupes ait été si inutile que vous dites. Mais pour vous expliquer mes soins & mes ordres plus en détail,

je

cœur, qui fut depuis Cardinal, parce qu'il vouloit en choisir de son chef, les Consuls. Le Ministre, dont ce Gouverneur avoit épousé la Niéce, le soutint; & cette Ville, pour avoir voulu défendre ses priviléges, fut traitée comme rebelle.

je vous dirai que j'ai commandé qu'on vous envoie cinquante mille livres, que vous recevrez, peut-être, aussi-tôt que cette Lettre, & vous pouvez là-dessus vous rembourser de votre avance. De plus, mon intention est auparavant que ce fonds finisse, de vous en donner un autre, & cela sera toujours de même à mesure que j'aurai avis de la consommation. J'ai commandé aussi derechef à mon Cousin le Duc Mazarini, de faire partir en diligence le Sieur Thomas pour aller mettre en état tout ce qui dépend de l'artillerie; (c) de sorte que vous n'avez qu'à faire travailler sans délai, & à bien prendre garde que l'argent soit

(c) Cet endroit & le reste de la Lettre fait connoître que le Roi se défioit d'un Peuple qu'il venoit d'humilier, ayant fait son entrée dans leur Ville l'année précédente, par une brêche faite, en renversant un des monumens de la bonté de son Ayeul. C'étoit une porte avec une inscription en l'honneur d'*Henri IV.* qui finissoit par ces mots : *Sub cujus imperio summa libertas.*

employé tout entier à sa destination & avec économie; car je vous répons de nouveau que vous ne manquerez de rien; & quand les parties d'Arles & autres, dont vous me parlez, seroient retardées, j'y suppléerai d'ailleurs; mais elles s'aquitteront plutôt que vous ne croyez; & si l'on oblige le Concierge de ma Maison de Marseille à déloger effectivement, comme il me souvient qu'il fut résolu du vivant de mon Cousin le Cardinal Mazarini, il se rendra plus facile, & cette affaire s'achevera. Au reste, je ne suis pas surpris de la bonne réception qu'on vous a faite en Provence dans les lieux de votre passage; c'est un avantage de votre mérite qu'on vous peut aisément donner par-tout où vous allez, comme j'ai déja remarqué plusieurs fois avec plaisir. Et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Beringhen, en sa sainte garde. Ecrit à Fontainebleau le 15 Juillet 1661. *Signé* LOUIS.

LETTRE XXIII.

A mon Cousin le Duc Mazarin. ARMAND-CHARLES DE LA PORTE. (*a*)

MOn Cousin, je ne me suis pas apperçu de la longueur de votre Lettre, qu'après avoir vu les excuses que vous m'en faites, lesquels sont superflues. L'Abbaïe de Schelles n'étant pas vacante, j'attendrai qu'elle le soit avant de prendre aucune résolution sur ce sujet-là. Quant aux mauvais offices dont vous me parlez, (*b*) il ne m'a point paru en-

(*a*) Il étoit Duc de la Mailleraye, Grand-Maître de l'Artillerie en survivance à son Pere : il avoit pris le nom & les armes de *Mazarin*, ayant épousé *Hortense Mancini*, Niéce du Cardinal. Ses bigoteries le brouillerent avec sa Femme, qui se retira, & mourut en Angleterre : elle avoit beaucoup d'esprit & de gout pour les belles Lettres.

(*b*) Les Dévots sont timides & soupçonneux ; ils pensent toujours qu'on ne les aime pas.

core qu'on entreprît de vous en rendre; & à dire vrai, j'ai peine à croire que perſonne s'y hazarde, l'affection que j'ai pour vous, étant auſſi publique qu'elle eſt. Je m'aſſure que vous me convierez, de plus en plus, à vous la continuer par votre application à me bien ſervir, & à répondre, en toutes choſes, au mérite du nom que vous portez. Au reſte, quand vous aurez quelque choſe conſidérable à m'écrire, vous pourrez le faire ſans difficulté; car je recevrai toujours, avec confiance, ce qui viendra de votre part. Cependant je prie Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Fontaînebleau le 31 Juillet 1661. *Signé* LOUIS.



LETTRE XXIV.

A mon Frere le Duc de Lorraine.
CHARLES IV. & ſelon d'autres III. (*a*)

MOn Frere, je ne doute point que votre bon naturel ne vous porte aſſez à donner ſatisfaction à mon Couſin le Duc François ſur le fait de ſon appanage; néanmoins je ne puis m'empêcher de vous aſſurer, par ces lignes, que je prendrai beaucoup de part aux favorables traitemens que vous lui ferez en cette affaire, & même en toutes les autres qui pourront dépendre de vous. C'eſt un Prince qui vous appartient de ſi près, que vous remarquerez facilement dans l'affection que j'ai pour lui, celle que j'ai

(*a*) Fils de *François* Comte de Vaudemont, & Neveu du Duc *Henri II.* dit *le Bon*, auquel il avoit ſuccédé en épouſant la Princeſſe *Nicole*, ſa Couſine unique, Héritiére de *Henri*, morte ſans enfans depuis quatre ans.

pour vous-même, & pour toute votre Maiſon. Vous en pouvez faire état, & croire que c'eſt du meilleur de mon cœur que je prie Dieu qu'il vous ait, mon Frere, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Fontainebleau le 3 Août 1661. *Signé* LOUIS.

LETTRE XXV.

A mon Couſin le Connétable Colonne. (a)

MOn Couſin, après les fatigues d'un grand voyage & une dangereuſe maladie, ce n'eſt pas peu que ma Couſine votre Femme ſoit enfin arrivée à Rome en état de convaleſcence. J'ai été très-aiſe d'apprendre cette bonne nouvelle par la Lettre que vous m'avez écrite, eſpérant que le repos & la ſatisfaction d'être avec vous, acheveront bientôt de

(a) *Voyez la Lettre XIII.*

la remettre en parfaite ſanté, comme je le ſouhaite de tout mon cœur. J'ai vu auſſi ce que vous me dites des ſentimens qu'elle conſerve à mon égard, & de la part que vous y prenez. Aſſurez-vous que les miens ſeront toujours tels pour vous & pour elle, que vous pouvez déſirer, & que j'embraſſerai avec joie toutes les occaſions de vous les confirmer par les effets. Cependant je prie Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Fontainebleau le 6 Août 1661. *Signé* LOUIS.

LETTRE XXVI.

A mon Couſin l'Electeur de Trêves.
CHARLES-GASPAR DE LEYEN.

MOn Couſin, j'ai été bien-aiſe de vous aſſurer par cette Lettre de mon affection & de mon eſtime, & de vous

faire ſavoir que pour vous donner une preuve de l'une & de l'autre, je vous ai accordé une gratification annuelle de quinze mille écus, dont je ferai payer la premiére année à celui qui m'apportera les ratifications des Traités d'alliance. (*a*) Vous pouvez faire état certain de la même ponctualité pour le payement des années ſuivantes de la durée deſdits Traités, & qu'enfin j'aurai un ſoin particulier de vos Etats & des avantages de votre famille. C'eſt avec ces ſentimens véritables & ſincéres que je prie Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Fontainebleau le 18 Août 1661. *Signé* LOUIS.

LET-

(*a*) Cet Electeur étoit entré des premiers dans le Traité conclu dans une Diéte tenue à Francfort, nommé l'*Alliance du Rhin*, par laquelle pluſieurs Princes & Villes libres d'Allemagne s'unirent pour maintenir le Traité de Munſter, & ſe rangerent ſous la protection de la France.

LETTRE XXVII.

A Monsieur de Beringhen, premier Ecuyer de ma petite Ecurie. (*a*)

MOnsieur de Beringhen, j'ai été sensiblement touché du malheur de ces pauvres gens que les galéres d'Alger ont pris auprès de Marseille. Il n'étoit pas moins de votre prudence que de votre charité, de consoler leurs proches (*b*) comme vous avez fait, & de rassurer le Public, en leur promettant de ma part, un prompt reméde à leurs maux. J'espére, en effet, que Dieu bénira mes bonnes intentions, pour l'avancement desquelles je suis très-aise de voir que vous travaillez aussi.

(*a*) *Voyez la Lettre XXII.*

(*b*) *Louis XIV.* étoit naturellement fort compatissant. On en verra plusieurs marques dans ces Lettres.

Quant à la courſe que le Chevalier de Clerville (*c*) propoſe de concert avec vous, je l'approuve de tout mon cœur, & j'ai donné ordre qu'il ait dequoi en faire la dépenſe : j'ai commandé auſſi de nouveau qu'on ne laiſſe pas manquer le fond de la citadelle de Marſeille & des autres fortifications que je vous ai confiées, & je ne doute nullement que cela ne s'exécute avec une entiére ponctualité. Au reſte, vous trouverez bien de l'augmentation dans mon Ecurie à votre retour auprès de moi : je ne ſais pas ſi les chevaux réuſſiront à vos yeux ; mais je ſuis perſuadé que je n'en euſſe pas tant pris ſi vous aviez été ici. Et ſur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monſieur de Beringhen, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Fontainebleau le 25 Août 1661. *Signé* LOUIS.

(*c*) *Voyez ci-après les Lettres ſur l'affaire de* Giery.

LETTRE XXVIII.

A la Reine Madame ma Mere. ANNE-MARIE-MAURICE D'AUTRICHE. (*a*)

A Nantes le 5 *Septembre* 1661. (*b*)

MAdame ma Mére, je vous ai déja écrit ce matin l'exécution des ordres que j'avois donnés pour faire arrêter le Sur-Intendant; (*c*) mais je ſuis bien-aiſe de

(*a*) Elle étoit Fille aînée de *Philippe III.* Roi d'Eſpagne: elle étoit alors âgée de 58 ans. Elle mourut en 1666.

(*b*) Le Roi y étoit arrivé en poſte le premier jour de ce mois, accompagné d'un grand nombre de Courtiſans, & du Sur-Intendant même.

(*c*) Cette Lettre eſt intereſſante par le détail des circonſtances de la diſgrace de *Nicolas Fouquet*, Vicomte de Veaux & de Melun, Marquis de Belle-Iſle, d'une ancienne Famille originaire de Normandie: elle eſt remarquable par les précautions que prend le Roi pour faire arrêter ce Miniſtre. On y

vous mander le détail de cette affaire. Vous ſaurez qu'il y a long-tems que je l'avois ſur le cœur; mais il a été impoſſible de le faire plutôt, parce que je voulois qu'il fît payer auparavant trente mille écus pour la Marine, & que d'ailleurs il falloit ajuſter diverſes choſes qui ne ſe pouvoient faire en un jour, & vous ne ſauriez vous imaginer la peine que j'ai eu ſeulement à trouver le moyen de parler en particulier à Artaignan; car je ſuis accablé tout le jour par une infinité de gens fort alertes, & qui à la moindre apparence, auroient pu pénétrer bien avant: néanmoins il y avoit deux jours que je lui avois commandé

voit combien ſes ennemis l'avoient rendu odieux & redoutable à un Prince d'ailleurs ſi abſolu. Tout le monde ſait les cauſes & les ſuites de cette chute inopinée. Il mourut en 1680, les uns diſent dans ſa priſon au Château de Pignerol, d'autres diſent qu'il en ſortit quelque tems auparavant, & finit ſes jours on ne ſait où.

de se tenir prêt, & de se servir de Duclavaut & de Mauperthuis au défaut des Maréchaux de Logis & Brigadiers de mes Mousquetaires, dont la plupart sont malades. J'avois la plus grande impatience du monde que cela fût achevé, n'y ayant plus autre chose qui me retînt en ce Pays. Enfin, ce matin le Sur-Intendant étant venu travailler avec moi à l'accoutumée, je l'ai entretenu tantôt d'une matiére, tantôt d'une autre, & fait semblant de chercher des papiers, (*d*) jusqu'à ce que j'aie apperçu par la fenêtre de mon cabinet, Arraignan dans la cour du Château, & alors j'ai laissé aller le Sur-Intendant, qui après avoir causé un peu au bas du dégré avec La Feuillade, a disparu dans le tems qu'il saluoit le Sieur Le Tellier; de sorte que

(*d*) Il n'est pas nouveau de voir les Souverains faire de leurs caresses, le signal de leur haine ou de leur vengeance : c'est bien discréditer les marques de leur amitié.

le pauvre Artaignan croyoit l'avoir manqué, & m'a envoyé dire par Maupertuis, qu'il soupçonnoit que quelqu'un lui avoit dit de se sauver; mais il le rattrapa dans la place de la grande Eglise, & l'a arrêté de ma part environ sur le midi. Il lui a demandé les papiers qu'il avoit sur lui, dans lesquels on m'a dit que je trouverois l'état au vrai de Belle-Isle; mais j'ai tant d'autres affaires, que je n'ai pu les voir encore : cependant j'ai commandé au Sieur Boucherat d'aller sceller chez le Sur-Intendant, & au Sieur Pellot chez Pelisson, (*e*) que j'ai fait arrêter aussi. J'avois témoigné que

(*e*) *Fontanier Pelisson*, premier Commis du Sur-Intendant, sortit de prison, & fut presque le seul ami qui restât à cet infortuné. Il fit des Mémoires pour sa défense, & qui l'auroient sauvé, si sa perte n'eut été résolue. On a de ce *Pelisson* une Histoire des dix-sept années du regne de *Louis XIV.* fort bien écrite, d'où on a tiré plusieurs éclaircissemens sur ces Lettres.

je voulois aller ce matin à la chaſſe, & ſous ce prétexte, fait préparer mes caroſſes & monter à cheval mes Mouſquetaires ; j'avois auſſi commandé les Compagnies des Gardes qui ſont ici, pour faire l'exercice dans la prairie, afin de les avoir toutes prêtes à marcher à Belle-Iſle. Incontinent donc l'affaire a été faite : l'on a mis le Sur-Intendant dans l'un de mes caroſſes, ſuivi de mes Mouſquetaires, qui le ménent au Château d'Angers, & m'y attendront en relais, tandis que ſa femme, par mon ordre, s'en va à Limoges. Fourille a marché à l'inſtant avec mes Compagnies des Gardes, & ont ordre de s'avancer à la rade de Belle-Iſle, (*f*) d'où il détachera Cha-

(*f*) *Fouquet* avoit fait fortifier cette Place peut-être par vanité, & l'on avoit fait entendre au Roi qu'il avoit préparé des moyens ſéditieux de n'être point puni. On lui fit enviſager les profuſions de ce Miniſtre comme les libéralités d'un chef de conjuration, & il n'avoit eu que l'imprudence de croire

vigny, Capitaine, pour commander dans la Place avec cent François & soixante Suisses, qu'il lui donnera; & si, par hazard, celui que le Sur-Intendant y a mis, vouloit faire résistance, je lui ai commandé de le forcer. J'avois d'abord résolu d'en attendre des nouvelles; mais tous les ordres sont si bien donnés, que, selon toutes les apparences, la chose ne peut manquer; & aussi je m'en retourne, sans différer davantage, & celle-ci est la derniére Lettre que je vous écrirai de ce voyage.

J'ai discouru ensuite sur cet accident avec des Messieurs qui sont ici avec moi; je leur ai dit franchement, qu'il y avoit

qu'on pouvoit acheter, à prix d'or, de puissans intercesseurs en cas d'adversité.

Il fit, dit-on, une autre faute dont ses ennemis profiterent: ce fut de suivre le chemin battu des gens d'affaires: il crut se soutenir par l'obscurité répandue sur l'état des Finances, & manqua de sincérité, lorsque le Roi voulut être éclairci.

quatre mois que j'avois formé mon projet; qu'il n'y avoit que vous seule qui en aviez connoissance; & que je ne l'avois communiqué au Sieur Le Tellier que depuis deux jours, pour faire expédier les ordres. Je leur ai déclaré aussi que je ne voulois plus de Sur-Intendance; mais travailler moi-même aux Finances avec des personnes fidéles, qui n'agiront pas sans moi, connoissant que c'étoit le vrai moyen de me mettre dans l'abondance, & de soulager mon Peuple. Vous n'aurez pas de peine à croire qu'il y en a eu de bien penauts; mais je suis bien-aise qu'ils voient que je ne suis pas si dupe qu'ils s'étoient imaginés, & que le meilleur parti est de s'attacher à moi.

J'oubliois de vous dire que j'ai dépêché de mes Mousquetaires par-tout sur les grands chemins & jusqu'à Saumur, afin d'arrêter tous les Courriers qu'ils rencontreront allant à Paris, & d'em-

pêcher qu'il n'y en arrive aucun devant celui que je vous ai envoyé. Ils me servent avec tant de zéle & de ponctualité, que j'ai tous les jours plus de sujet de m'en louer; & en cette derniére occasion, quoique j'eusse donné plusieurs ordres, ils les ont si bien exécutés, que tout s'est fait en un même tems, sans que personne ait rien pu pénétrer. Au reste, j'ai déja commencé à gouter le plaisir qu'il y a de travailler soi-même aux finances, ayant dans le peu d'occupations que j'y ai donné, remarqué des choses importantes dans lesquelles je ne voyois goutte, & l'on ne doit pas douter que je ne continue. J'aurai achevé dans demain tout ce qui me reste à faire ici, & à l'instant je partirai avec une joie extrême de vous aller embrasser, & vous assurer moi-même de la continuation de mon affection & de mon amitié, étant, Madame ma Mere, votre affectionné Fils. *Signé* LOUIS.

LETTRE XXIX.

A Monsieur Fieubet, premier Président en mon Parlement de Toulouse.
GASPAR. (*a*)

MOnsieur Fieubet, dans l'application que je me donne à toutes mes affaires généralement sans en négliger aucune, je serai bien-aise de savoir le nom du Capitoul de Toulouse, qui sera député aux prochains Etats de ma Province de Languedoc, & même ses intentions à l'égard de mes interêts. Vous me ferez donc plaisir de m'en informer au plutôt; & comme vous pouvez beaucoup dans cette députation, il seroit bon de vous prévaloir du crédit que vous y avez pour prendre des précautions avec ledit

(*a*) Il avoit été nommé à cette charge à l'âge de 31 an. Il mourut en 1686. regretté du Roi, qui fit l'éloge de son intégrité.

Capitoul, afin que non-ſeulement il ne ſe rende pas chef des avis qui me ſeront préjudiciables, comme tous ſes prédéceſſeurs ont fait; mais auſſi afin qu'il ſe joigne aux bien-intentionnés pour favoriſer les choſes qui ſeront propoſées de ma part. J'approuve tout ce que vous ferez pour cet effet, vous aſſurant au ſurplus, que le ſecret vous ſera gardé, & que vous ne me ſauriez rendre un ſervice plus agréable. Cependant je prie Dieu qu'il vous ait, Monſieur Fieubet, en ſa ſainte garde. Ecrit à Fontainebleau le 21 Octobre 1661. *Signé* LOUIS.

LETTRE XXX.

A mon Couſin le Duc de la Meilleraye.

CHARLES II. DE LA PORTE. (a)

MOn Couſin, quand je n'aurois pas l'affection que j'ai toujours eu pour les

(a) Pair de France, Grand-Maître de l'Ar-

Jésuites, il suffiroit de celle que j'ai pour ma Ville de Nantes, pour me faire désirer de les y voir établir, afin qu'elle ait part aux avantages que leur vertu & leur savoir ont occasionné d'apporter à tous les lieux de leurs résidences. C'est pourquoi je vous écris cette Lettre, qui vous confirmera que vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir, que de vous employer de la bonne sorte, pour faire réussir au plutôt cet établissement. Comme ils ne prétendent ni Maison professe, ni Collége, ni Noviciat, se contententant d'un simple Hospice dans l'un des Fauxbourgs, pour loger seulement sept ou huit personnes, sans demander aucun revenu ni autre chose à ladite Ville qui lui puisse être à charge, je ne vois pas quelle raison il y auroit de les vouloir obliger d'ailleurs, à des condi-

tillerie, Gouverneur de Nantes, Maréchal en 1639, mort en 1664. Son Fils avoit pris le nom de *Mazarin. Voyez la Lettre XXIII.*

tions différentes de tout le reste de la France, & contraires à l'Edit de leur établissement; & ainsi n'y ayant plus d'autre difficulté que celle-là, je me promets de votre dextérité qu'elle cessera bientôt. Je vous recommande derechef d'y travailler, comme à une affaire que j'ai entiérement à cœur, & prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Fontainebleau le 25 Octobre 1661. *Signé* LOUIS.

LETTRE XXXI.

A mon Cousin le Duc de Mazarin. (*a*)

MOn Cousin, j'ai vu tout ce que vous m'avez écrit, & le Sieur Colbert m'a rendu compte aussi du détail de l'exécution des offres que vous m'avez faites. Après m'avoir témoigné votre zéle de si bonne grace dans le cours de

(*a*) *Voyez la note précédente.*

cette affaire, vous ne pouviez pas l'achever avec plus de ponctualité. Je vous avoue que j'en ai une entiére satisfaction, & je vous assure derechef que j'embrasserai, avec plaisir, toutes les occasions de vous en donner des marques.

L'explication des vingt mille écus que l'homme dont vous me parlez, vous a fait payer, & de l'argent qu'il vous a prêté depuis, est très-superflue à mon égard, vous connoissant trop bien pour vous croire du nombre de ses pensionnaires. (*a*) Soyez persuadé que l'estime que j'ai pour votre personne, vous met à couvert dans mon esprit de toutes ces bassesses-là.

(*a*) Le Roi a la bonté de rassurer ce riche légataire du Cardinal, qui craignoit, comme il arriva, que *Fouquet* ne s'excusât sur le Ministre, de bien des imputations. Ce Neveu adoptif avoit imité son Oncle, en offrant de restituer; mais appuyé par *Colbert*, créature du défunt, il lui fut aisé de dissiper les soupçons d'avoir eu part, comme bien d'autres, aux libéralités du Sur-Intendant.

Comme le ſoulagement de mon Peuple eſt ma plus forte paſſion, ſi vous avez de bons mémoires à me donner ſur ce ſujet, je les recevrai avec grande joie, & je ſerai bien-aiſe d'avoir le plan des fortifications de Briſack en l'état qu'elles ſont à préſent, & le nouveau plan que le Sieur Valpergue a dreſſé depuis peu, avant que de paſſer outre à la continuation des travaux que vous avez commencés; la réſolution de changer l'enceinte d'une Place de cette importance, méritant bien qu'on en examine les inconvéniens & les avantages, avant que de s'y engager. Envoyez-moi donc l'un & l'autre; & après que je les aurai bien conſidéré tous deux, je vous manderai mes intentions, ſi ce n'eſt qu'on juge à propos d'attendre que je ſois ſur les lieux, pour décider la choſe moi-même. J'ai commandé au Sieur de Brienne d'expédier tous les ordres que vous déſirez touchant les dix Villes. Je me remets aux

aux ſoins qu'il aura de vous les faire tenir. Cependant je prie Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Fontainebleau le 27 Octobre 1661. *Signé* LOUIS.

LETTRE XXXII.

Au Roi de la Grande-Bretagne Monſieur mon Frere.

MOnſieur mon Frere, étant unis comme nous ſommes de parenté & d'amitié, je ne doute point que vous ne preniez beaucoup de part à la grace que Dieu m'a faite de me donner un Dauphin. (*a*) C'eſt dans cette confiance que

(*a*) Monſeigneur, fils unique du Roi, né le jour même de la date de celle-ci, marié en 1680, mort en 1711. Il eut de ſon Epouſe *Marie-Anne-Chriſtine-Victoire de Baviére*, morte en 1690. 1. *Louis* Duc de Bourgogne, mort en 1712. C'eſt le Pere de *Louis XV.* 2. *Philippe* Duc d'Anjou, Roi d'Eſpagne, mort en 1746. 3. *Charles* Duc de Berri, mort en 1714.

je dépêche vers vous le Sieur de la Chenaye, pour vous en porter la nouvelle, vous assurant que ma joie d'avoir en ce Fils, un autre moi-même, sera principalement de le rendre tel en faisant passer en lui les sentimens de sincérité & de parfaite correspondance avec lesquels je suis, Monsieur mon Frere, votre bon Frere. *Signé* LOUIS. Ecrit à Fontainebleau le premier Novembre *1661*.

LETTRE XXXIII.

A Notre Saint Pere le Pape.

TRès-saint Pere, après avoir élevé mon cœur à Dieu, pour lui rendre grace de la naissance d'un Dauphin qu'il vient d'accorder à mes vœux & à ceux de toute la France, je n'ai pas voulu différer un moment à faire savoir cette heureuse nouvelle à Votre Sainteté, & ne doutant point de la joie qu'elle aura de voir sous

ſon Pontificat, naître un rejetton de tant de Rois qui n'ont jamais épargné, ni leur couronne, ni leur vie pour la défenſe du ſaint Siége, je ſupplie Votre Sainteté de lui vouloir départir ſa bénédiction apoſtolique, afin que faiſant proſpérer ſon éducation, j'aie en lui non-ſeulement un fils, mais auſſi un ſucceſſeur à l'émulation que me donne le zéle de mes Ancêtres pour l'avancement de la Religion, & pour la gloire du ſaint nom de Dieu. J'eſpére de la bonté paternelle de Votre Sainteté, qu'Elle voudra bien étendre cette grace ſur moi auſſi, qui la lui demande avec tout le reſpect filial que doit, très-ſaint Pere, votre très-dévot Fils aîné. *Signé* LOUIS. Ecrit à Fontainebleau le premier Novembre 1661.



LETTRE XXXIV.

A mon Frere le Duc de Savoye. CHARLES-EMANUEL. (*a*)

MOnſieur mon Frere, vous ſaurez plus particuliérement par le Sieur Rouvray, le préſent que le Ciel m'a fait, m'ayant donné aujourd'hui un Dauphin que je regarde déja comme mon ſecond pour la protection de mes Alliés, lorſqu'il ſera en âge, & à qui je tranſmettrai, avec plaiſir, les ſentimens d'amitié que j'ai pour votre Maiſon, & particuliérement pour votre Perſonne. Vous prenez toujours tant de part aux choſes qui me touchent, que je ne doute point que vous n'en uſiez de même en cette

(*a*) Succeſſeur de ſon Frere *François-Hyacinte*, qui étoit mort fort jeune. *Charles* mourut en 1675. C'eſt le Grand-pere du Prince regnant.

heureuſe occaſion par toutes ſortes de raiſons. Et cependant je prie Dieu qu'il vous ait, Monſieur mon Frere, en ſa ſainte & digne garde. *Signé* LOUIS. Ecrit à Fontainebleau le premier Novembre 1661.

LETTRE XXXV.

A mon Couſin le Duc de Neubourg. PHILIPPE-GUILLAUME. (*a*)

MOn Couſin, vous m'avez fait plaiſir de m'écrire la naiſſance du quatriéme Fils (*b*) qu'il a plu à Dieu de vous donner : je m'en réjouis non-ſeulement pour

(*a*) Duc de Baviére, de Juliers & de Bergue, Comte Palatin du Rhin, pour lors fort attaché à la France, qui lui rendit de grands ſervices, enſuite tout dévoué à la Maiſon d'Autriche; mort à Vienne en 1690.

(*b*) Ce Fils, de la naiſſance duquel le Roi le félicite, étoit *Charles-Philippe*, mort ſans enfans mâles en 1742. à Manheim.

la part que je prens à ce qui vous touche, mais aussi parce qu'à mesure que votre Famille multiplie, le nombre de mes amis augmente. Croyez qu'entre tous ceux que vous avez, il n'y en a pas de plus sincére, ni de plus affectionné que moi. Et sur ce, je prie Dieu, qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde. *Signé* LOUIS. Ecrit à Fontainebleau le 20 Décembre 1661.

En 1662.

Les affaires principales auxquelles les Lettres de cette année ont rapport, sont la cession que le Duc de Lorraine fit de ses Etats à la France; l'importante aquisition de Dunkerque; l'attentat commis contre le Duc de Crequi, Ambassadeur, par la garde du Pape, dont le Roi se plaint

vivement, & s'apprête à tirer raison : il continue cependant à travailler à se faire protecteur & arbitre des Princes d'Empire ses voisins.

LETTRE XXXVI.

A Monsieur Spada, VIRGILE, *Commandeur de la Maison du Saint-Esprit, à Rome.*

MOnsieur Spada, j'ai vu par la Lettre que vous m'avez écrite, vos bons sentimens & ceux de toute la Famille de feu mon Cousin le Cardinal Spada, votre Frere, (a) pour ce qui regarde mon service & les interêts de ma Couronne : je vous en remercie, & vous ne devez pas douter que je n'y réponde toujours

(a) *Bernardin Spada*, Cardinal, homme parvenu par son mérite.

avec une affection proportionnée à l'estime que j'avois pour la personne de mondit Cousin, comme c'est une vérité que les effets vous confirmeront beaucoup mieux dans les rencontres, que tout ce que je pourrois ajouter ici. Je finirai donc, en priant Dieu qu'il vous ait, Monsieur Spada, en sa sainte garde. Ecrit à Paris le 5 Janvier 1662. *Signé* LOUIS.

LETTRE XXXVII.

A mon Cousin le Prince de Monaco, Duc de Valentinois, Pair de France. LOUIS GRIMALDI. (*a*)

MOn Cousin, aussi-tôt que j'ai su la mort de mon Cousin le Prince de Monaco,

(*a*) Il étoit Filleul du Roi, né en 1642, mort en ambassade à Rome en 1701.

naco, (*b*) par la Lettre que vous m'avez écrite, j'ai bien voulu vous témoigner par ces lignes de ma propre main, la part que je prens à cette perte, & vous assurer que je vous conserverai toute entiére l'affection que j'avois pour lui, ne doutant point de celle que vous aurez toujours pour mon service, & par son exemple, & par votre propre inclination. Cependant je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte garde. Ecrit à Paris le 20 Janvier 1662. *Signé* LOUIS.

(*b*) C'étoit son Grand-pere *Honoré II.* mort depuis dix jours, qui ayant chassé les Espagnols de chez lui en 1641, s'étoit mis sous la protection de la France. *Louis* avoit perdu son Pere *Hercule II.* tué, par accident, en 1651. âgé de 27 ans.



LETTRE XXXVIII.

A Monsieur le Commandeur de Neufcheze, Vice-Amiral de France.

MOnsieur le Commandeur de Neufcheze, j'ai été bien-aise de voir tout ce que vous m'avez écrit par votre derniére Lettre; mais comme sur ce qu'elle contient & sur toutes les précédentes, j'ai donné charge au Sieur Colbert de vous envoyer mes ordres, je me contenterai de me remettre entiérement à ses dépêches. Il ne me reste donc qu'à vous assurer de la satisfaction que j'ai de votre zéle & de vos soins, & de prier Dieu qu'il vous ait, Monsieur le Commandeur de Neufcheze, en sa sainte garde. Ecrit à Paris le 28 Janvier 1662. *Signé* LOUIS.

LETTRE XXXIX.

A Notre Saint Pere le Pape.

Très-ſaint Pere, ayant aquis les Duchés de Lorraine & de Bar par un Traité que je viens de conclurre avec mon Frere le Duc de Lorraine, (*a*) je n'ai pas voulu

(*a*) Ce Prince voulut d'abord marier ſon Neveu *Charles*, Grand-pere de l'Empereur actuellement regnant, à Mademoiſelle *de Montpenſier*, enſuite à Mademoiſelle *de Nemours*, depuis Ducheſſe de Savoye, aux conditions de lui aſſurer ſa ſucceſſion, & promettant de le pourvoir en attendant d'appanages conſidérables. L'inconſtance naturelle de ce Duc, les reproches qu'on lui en fit, &, peut-être, le chagrin de n'avoir qu'un héritier collatéral; de plus, la paſſion dont il étoit épris pour la fille d'un Apoticaire, le firent réſoudre à tout quitter pour vivre en particulier. Il venoit de céder ſes Etats au Roi, ne ſe reſervant que des penſions, & aux conditions de donner aux Princes de Lorraine le rang de Princes du ſang en Fran-

différer à donner part de cette nouvelle à Votre Sainteté, croyant de sa bonté paternelle, qu'Elle sera bien-aise de la savoir. Comme le Sieur d'Auberville, par mon ordre, aura l'honneur de lui en dire les véritables circonstances, je ne les expliquerai pas ici; je me contenterai seulement d'assurer V. S. que jamais il ne m'arrivera aucun avantage que je ne sois prêt de sacrifier, avec ma couronne & ma vie, au bien de la Religion & à la défense du saint Siége, & c'est avec ces sentimens que je suis, très-saint Pere, votre très-dévot Fils. *Signé* LOUIS. Ecrit à Paris le 9 Février 1662.

ce. Ce Traité qu'il chercha peu après à éluder, & qui n'eut effectivement pas lieu, avoit été conclu le 6 Février.



LETTRE XL.

A Monſieur d'Argouges, Conſeiller en mon Conſeil d'Etat, premier Préſident en mon Parlement de Bretagne.

MOnſieur d'Argouges, étant impoſſible que les perſonnes de deçà ſubſiſtent juſqu'à la moiſſon prochaine ſans un ſecours conſidérable, à cauſe de la ſtérilité de l'année derniére, j'ai donné mes ordres pour faire venir du bled des Pays étrangers, (*a*) & des Provinces de mon Royaume où la recolte a été meilleure, & même pour en acheter mille

(*a*) Il y eut cette année une grande diſette, qui fit périr beaucoup de monde : on ſoulagea le Peuple par quelques libéralités qui tombent ordinairement ſur ceux qui en ont le moins beſoin, & il eſt à parier qu'il y a dans ces occaſions, toujours cent malheureux contre un, qui ne ſe reſſentent nullement de ces foibles largeſſes.

tonneaux en Bretagne; ce que j'ai bien voulu vous faire ſavoir par cette Lettre, afin que votre Compagnie en étant avertie par votre moyen, facilite l'achat & tranſport de cette quantité de bled, & protége les perſonnes qui y travaillent de ma part en tout ce qui dépendra de l'autorité que je lui ai commiſe, pour lui témoigner de plus en plus, que je ſouhaite qu'elle députe des Conſeillers dans la Province pour faire une viſite générale de tous les bleds qui s'y trouvent, afin de connoître au vrai, ſi demeurant fournie ſuffiſanment pour ſa proviſion, l'on pourroit en tirer davantage que les mille tonneaux (*b*) ci-deſſus, s'agiſſant du

(*b*) On fabrique tous les jours des Loix onereuſes, & c'en devroit être une inviolable, & perpétuellement obſervée, que l'ordre que le Roi donne ici à un de ſes Parlemens. Il ne faudroit pas attendre une famine pour voir ſi des Particuliers ne font point des amas extraordinaires : il ſeroit à propos d'en faire pendre quelques-uns à la

ſoulagement de mon Peuple : elle ne ſauroit rien faire de plus grand mérite envers moi, que de bien ſeconder en cela mes bonnes intentions, ni vous que d'y contribuer en votre particulier, comme je m'aſſure que vous ferez. Et ſur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monſieur d'Argouges, en ſa ſainte garde. Ecrit à Paris le 18 Février 1662. *Signé* LOUIS.

porte de leurs greniers; enfin, on devroit travailler ſans ceſſe à tenir les bleds à un prix général & modique par tout un Royaume. Il eſt mille moyens efficaces d'y réuſſir; mais on aime mieux des projets de finance.



LETTRE XLI.

A mon Cousin le Cardinal de Chizzi. (*a*)

MOn Cousin, la justice que notre saint Pere le Pape a rendu aux vertus du bienheureux François de Salles, m'a causé d'autant plus de joie, que je la considére comme un gage assuré qui nous promet au plutôt la perfection de l'ouvrage par la canonisation de ce saint Homme. En vous témoignant le plaisir que vous m'avez fait de me donner part de sa béatification, je ne puis que je ne vous convie de contribuer au prompt accomplissement de ce qui reste pour la consommation de sa gloire : c'est ce que j'attens de votre zéle pour la splendeur de l'Eglise, & pour l'édification du Public, & même l'affection que je sais que vous avez pour moi, qui prie Dieu, &c. Ecrit à Paris le 24 Février 1662. *Signé* LOUIS.

(*a*) Neveu du Pape.

LETTRE XLII.

A Monsieur le Marquis de Saint-Luc, Chevalier de mes Ordres, Lieutenant-Général en Guyenne. FRANÇOIS II. D'ESPINAI.

MOnsieur le Marquis de Saint-Luc, par la Lettre que le Capitaine Lagrange, Exempt de mes Gardes, vous a rendue de ma part, je vous ai déja fait connoître assez clairement mes intentions touchant le passage devant Bordeaux, des bleds acherés par mon ordre dans ma Province de Guyenne; mais j'ai tellement à cœur de les voir arriver ici au plutôt, afin de soulager les souffrances que la stérilité y cause parmi le pauvre Peuple, que j'ai bien voulu écrire cette Lettre de ma propre main, sur le même sujet. Je vous ordonne donc derechef

d'employer en cette rencontre toute l'autorité de votre charge, afin que ma volonté ſoit exécutée ſans délai, & même de faire ſavoir, ſi beſoin eſt, au Parlement & aux intereſſés de ladite Ville, qu'il n'y a rien qui me pût déplaire davantage, que ſi on y apportoit quelque obſtacle ſous tels prétextes que ce puiſſe être, attendu la deſtination & la néceſſité de ce ſecours qui ne peut ſouffrir de retardement. Je me repoſe du reſte ſur votre prudence & votre zéle, & prie Dieu qu'il vous ait, Monſieur le Marquis de Saint-Luc, &c. Ecrit à Paris le 5 Mars 1662. *Signé* LOUIS.



LETTRE XLIII.

A ma Cousine la Princesse douairiére d'Orange. MARIE D'ANGLETERRE. (*a*)

MA Cousine, les assurances que vous me donnez de renouvellement sincére de votre affection envers moi, me seront si agréables & si cheres, que je veux oublier de bon cœur l'interruption

(*a*) Fille de *Charles I.* & de *Henriette de France*, & Femme de *Guillaume X. de Nassau*, mort en 1650, laissant un Fils nommé *Guillaume-Henri de Nassau*, ou simplement le *Prince d'Orange.* Il se signala dans plusieurs guerres contre la France; mais dont les succès ne furent pas heureux. Il épousa en 1677. *Marie Stuard*, Fille du Duc d'Yorck, Frere de *Charles II.*, qui regna quelque tems sous le nom de *Jacques II.*, & se vit obligé de céder la couronne à son Gendre, qui fut le troisiéme Roi d'Angleterre du nom de *Guillaume.* Celui-ci est mort en 1702. sans enfans mâles. Sa Belle-sœur *Anne Stuard* lui succéda en Angleterre, & en Hollande son Neveu *Jean-Guillaume Frison de Nassau Dietz*, Grand-pere du jeune Stadhouder d'aujourd'hui.

qu'il y a eu, & ne plus songer désormais qu'à vous rendre toute la preuve que je pourrai de ma Royale bienveillance. Je vous dirai aussi, avec vérité, qu'on ne peut avoir de meilleurs sentimens que je n'ai pour la personne de mon Cousin le Prince d'Orange ; & comme je ne doute point que vous ne l'éleviez dans les maximes qui ont donné tant d'avantage & de gloire à ses Ancêtres, ainsi je travaille de mon côté à mettre les choses en tel état, que sans me préjudicier, je puisse donner à tous deux une entiére satisfaction sur les affaires d'Orange. (b) Cependant je prie Dieu, &c. Ecrit à Paris le 10 Mars 1662. *Signé* LOUIS.

(b) Le Roi en avoit fait raser les fortifications en 1660, se l'étant fait remettre sous prétexte de médiation entre la Mere & la Grand'mere du jeune *Guillaume*, qui se disputoient sa tutelle ; ce qui fit de ce Prince un ennemi irréconciliable de la France ; ainsi *Louis XIV.* par la loi du plus fort, avoit effectivement commencé à arranger les choses sans se préjudicier.

LETTRE XLIV.

A mon Cousin le Marquis de Dourlac.
FREDERIC-MAGNE. (a)

MOn Cousin, vous aurez déja vu par les Lettres de mon Cousin le Duc de Mazarin de quelle maniére j'ai reçu celle que vous m'avez écrite par lui, & répondu à toutes les choses qu'il m'a apportées de votre part. J'ai bien voulu néanmoins vous témoigner encore par ces lignes, la satisfaction que j'ai de vos bons sentimens, & vous confirmer moi-même l'état que vous pouvez faire de ma Royale bienveillance, me remettant au surplus à mondit Cousin le Duc de Mazarin. Je prie Dieu qu'il, &c. Ecrit à Paris le 17 Mars 1662. *Signé* LOUIS.

(a) Mort en 1709.

LETTRE XLV.

A mon Cousin le Duc de Parme.

RANUCE II. FARNESE. (*a*)

MOn Cousin, je n'attendois pas moins de votre affection envers moi que la facilité avec laquelle vous m'avez accordé le logement de votre Palais Farnése à Rome (*b*) pour mon Cousin le Duc de Crequi; je vous en remercie, &

(*a*) Mort en 1694. Son second Fils *François* lui succéda; mais étant mort en 1727. sans enfans mâles, il eut pour héritier son Oncle *Antoine Farnése*, qui étant aussi mort sans postérité en 1731, déclara *Charles* Infant d'Espagne pour son succésseur, & celui-ci actuellement Roi de Naples, a cédé cette Principauté à son Frere *Don Philippe* second Infant.

(*b*) *Odoard*, son Pere, avoit cédé cette belle demeure aux Ambassadeurs de France, en considération des services qu'il en avoit reçus: son Fils venoit de faire la même chose.

vous confirme que vous n'aurez point de regret de m'avoir obligé de ſi bonne grace; car outre que c'eſt ſans conſéquence pour mes autres Ambaſſadeurs, en ſatisfaiſant à mon déſir, vous augmentez encore celui que j'avois déja de vous donner dans les rencontres des marques de ma bienveillance, & il ne s'en préſentera jamais d'occaſion, que je n'embraſſe avec joie, comme vous le connoitrez par les effets. Cependant je prie Dieu, &c. Ecrit à Paris le 17 Avril 1662. *Signé* LOUIS.

LETTRE XLVI.

A Madame ma Tante la Ducheſſe douairiére de Savoye. CHRISTINE DE FRANCE. (*a*)

MAdame ma Tante, après avoir été ſur le point de vous dépêcher le Sieur

(*a*) Fille de *Henri IV.* Princeſſe digne d'un

Cateux, l'un de mes Gentilshommes ordinaires de ma Maiſon, pour vous témoigner l'inquiétude où j'étois de votre maladie, il m'eſt bien doux de changer le ſujet de ſon voyage, ſur l'avis que je viens d'avoir de votre convaleſcence : je le fais donc partir maintenant pour me réjouir avec vous de cette heureuſe nouvelle, & pour ſatisfaire à l'impatience que j'ai de ſavoir plus particuliérement le progrès de votre ſanté, vous aſſurant au ſurplus, qu'elle ne m'eſt pas moins chére que la mienne propre, ainſi que ledit Sieur de Cateux vous le confirmera de vive voix. Et prie Dieu, &c. Ecrit à Paris le 24 Avril *1662.* *Signé* LOUIS.

LET-

tel Pere par ſon mérite & ſa capacité, morte en 1663. Elle étoit veuve de *Victor-Amedée*, mort en 1637. Elle avoit eu la tutelle de ſon premier Fils *François-Hyacinthe*, mort fort jeune, & enſuite celle de ſon ſecond Fils *Charles-Emanuel*, alors âgé de 28 ans.

LETTRE XLVII.

A Monsieur de Fieubet, Conseiller en mon Conseil d'Etat, premier Président en mon Parlement de Toulouse.

MOnsieur de Fieubet, vous m'avez fait plaisir de me mander les noms de ceux qui se sont battus en duel auprès de l'Isle Enjourdin. Je vous confirme par ces lignes, que je désire que vous ayez à continuer à me rendre compte exactement de tous les autres qui viendront à votre connoissance, & même de la justice qui s'en fera dans mon Parlement de Toulouse. Je suis toujours plus ferme dans la résolution de faire observer inviolablement mes Edits, (a) comme j'y suis obligé par toutes sortes

(a) Publiés contre les duels l'année précédente.

de considérations divines & humaines. Assurez-vous, au surplus, qu'en me servant bien comme vous le faites, vous n'avez rien à craindre, & que ma protection ne vous manquera jamais. Cependant je prie Dieu, &c. Ecrit à Saint-Germain en Laye le 20 Mai 1662. *Signé* LOUIS.

LETTRE XLVIII.

A mon Cousin le Grand-Duc de Toscane. CÔME III. DE MEDICIS. (*a*)

MON Cousin, je permis à Tiberio Fiorilli d'aller chez lui, à condition de se rendre à ma suite dans la Toussaint; & comme je désire qu'il revienne incessanment dans ce tems-là, je n'ai pas

(*a*) Mort en 1723, laissant deux Fils qui regnerent successivement, & ont été les derniers Princes de cette Maison.

voulu le laiſſer partir ſans vous convier par ces lignes, à favoriſer ſon retour, en facilitant, par votre autorité, l'ajuſtement de ſes affaires, ſuivant le beſoin qu'il en aura, & prenant au ſurplus ſa Famille en votre protection. Je m'aſſure que s'agiſſant d'une perſonne qui contribue quelquefois à mon divertiſſement, vous n'aurez pas de peine à m'obliger en cette occaſion, puiſqu'en de plus importantes, je vous témoignerai, de bon cœur, l'affection que j'ai pour vous. Ainſi ne ferai-je la préſente plus longue, que pour prier Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Paris le 28 Mai 1662. *Signé* LOUIS.



LETTRE XLIX.

A Monſieur l'Evêque du Bellay, Conſeiller en mon Conſeil d'Etat.

MOnſieur l'Evêque du Bellay, je ne puis que louer les bons ſentimens qui vous portent à me demander pour votre Coadjuteur le Sr. Abbé Fyot, mon Aumônier ordinaire ; mais outre que je ſuis bien-aiſe qu'il demeure encore auprès de moi, j'ai pris une ſi ferme réſolution de n'accorder préſentement aucune coadjutorie, que rien n'eſt capable de la changer. Si je puis en autre choſe vous donner des marques de ma bienveillance, je le ferois volontiers. Cependant je prie Dieu, &c. Ecrit à Paris le 6 Juin 1662. *Signé* LOUIS.



LETTRE L.

Au Sérénissime Empereur Monsieur mon Frere & très-aimé Cousin. LEOPOLD I. (*a*)

MOnsieur mon Frere & très-aimé Cousin, depuis l'élection de Votre Majesté à la dignité Impériale, dont j'eus dès lors grande joie pour la sincére affection que j'ai pour votre personne, je n'ai rien plus à cœur, après avoir conclu heureusement la paix avec le Roi mon beau-pere, que de contribuer de ce qui pouvoit dépendre de moi par la

(*a*) Il étoit Cousin germain de *Louis XIV*. Sa Mere *Anne d'Autriche* étoit Sœur puînée de l'Epouse de *Louis XIII*.

Léopold nâquit en 1640, fut élu Empereur à l'âge de 18 ans, & mourut en 1705. Après lui *Joseph* & *Charles VI.* ses Freres, parvinrent successivement à l'Empire : ce dernier est le Pere de l'Impératrice regnante.

Paix du Nord, (*b*) au repos de tout le reste de la Chrétienté : à quoi Votre Majesté ayant aussi eu très-grande part, je prens volontiers cette occasion de m'en réjouir avec elle du meilleur de mon cœur, & de l'assurer que je n'en laisserai échapper aucune de lui faire paroître par les effets, avec toute la cordialité possible, la vérité de mon affection, priant Dieu qu'il la veuille, &c. Monsieur mon Frere & très-aimé Cousin, votre très-affectionné Frere LOUIS. Ecrit à Paris le 20 Juin 1662.

(*b*) Cette Paix avoit été conclue à Coppenhague en 1660. La mort de *Charles-Gustave* la hâta plus que la médiation de la France & de l'Angleterre. Ce Prince avoit d'abord recherché l'amitié de *Fréderic III.* Roi de Dannemarc. Celui-ci la négligea, & commit même des hostilités sur la Suéde, pendant que *Gustave* étoit occupé en Pologne. Il s'en fit un ennemi mortel, qui lui fit, pendant trois ans, une guerre sanglante dans le dessein de le dépouiller de ses Etats.

LETTRE LI.

A mon Cousin le Duc de Mercœur.

LOUIS-JOSEPH. (*a*)

MOnſieur mon Couſin, j'ai vu les propoſitions que ce Gentilhomme m'a apportées de votre part, qui m'obligent de plus en plus à louer votre zéle. Mais comme je ne juge pas à propos de m'engager préſentement en ces entrepriſes-là, je ne puis que vous remercier de votre bonne volonté, & en conſerver le ſouvenir, comme je ferai avec beaucoup d'eſtime & de confiance. Et ſur ce, je prie Dieu, &c. Ecrit à Paris le 8 Juillet 1662. *Signé* LOUIS.

(*a*) Gouverneur de Provence, Fils de celui qui s'étoit fait Eccléſiaſtique depuis la mort de ſa Femme. *Voyez la Lettre XV.*

LETTRE LII.

A Monsieur de Pontal, Conseiller ordinaire en mes Conseils, premier Président en mon Parlement de Bordeaux.

MOnsieur de Pontal, par mes ordres réitérés pour l'enrégistrement pur & simple des Lettres de permission & priviléges accordés au Sieur Comte de Duras pour la descente de mille tonneaux de vin, devant mes Villes de Bordeaux & de Libourne, logés en bariques de jauge, vous avez dû assez connoître combien j'ai cette à cœur; néanmoins pour vous le faire d'autant mieux comprendre, j'ai voulu vous écrire encore celle-ci de ma propre main, par laquelle je vous déclare une fois pour toutes, que j'entens qu'il soit procédé, sans délai,

lai, à l'exécution de ma volonté, qui est que lesdites Lettres soient enrégistrées purement & simplement en mon Parlement de Bordeaux, & vous en informerez de ma part, ladite Compagnie, afin qu'elle ne différe pas davantage à m'obéir, puisqu'elle n'y pourroit apporter plus de longueur sans me déplaire. Vous ferez aussi tout ce qui dépendra du pouvoir de votre Charge pour faciliter & avancer ledit enrégistrement, & en cas de remise ou de refus, vous ne manquerez pas de m'en avertir, afin d'y remédier par mon autorité, comme j'ai résolu de faire. Je prie Dieu, &c. Ecrit à Saint-Germain en Laye le 18 Juillet 1662. *Signé* LOUIS.



LETTRE LIII.

A mon Cousin le Prince de Monaco, Duc de Valentinois, Pair de France. (*a*)

MOn Coufin, il me fuffit de favoir que votre fatisfaction & votre avantage fe trouvent dans le mariage dont vous m'écrivez, (*b*) pour y donner mon agrément. Je l'approuve de bon cœur, & je me réjouis de même de la circonftance de la dot, qui vous eft, fans doute, un bien & un foulagement confidérable. Et vous affurant au furplus de la continuation de ma bienveillance, je

(*a*) *Voyez la note fur la Lettre XXXVI.*

(*b*) Le Dictionnaire de Moreri dit qu'il époufa le 30 Mars 1660. *Catherine-Charlotte de Grammont*, Fille du Maréchal Duc de ce nom : cela ne s'accorde point avec la date de cette Lettre, dans laquelle ce mariage paroit tout récent.

prie Dieu, &c. Ecrit à Saint-Germain en Laye le 9 Août 1662. *Signé* LOUIS.

LETTRE LIV.

A Notre Saint Pere le Pape.

TRès-saint Pere, notre Cousin le Duc de Crequi, (*a*) notre Ambassadeur extraordinaire, nous ayant fait savoir l'assassinat, commis en sa personne, en celle de notre Ambassadrice, & de tous les François qui se sont trouvés le vingtiéme du courant, dans les rues de Rome, à la rencontre de la Milice Corse de Votre Sainteté, (*b*) nous avons aussi-tôt envoyé ordre à notredit Cousin de sortir de l'Etat Ecclésiastique, afin que sa

(*a*) *Charles de Blanchefort.*

(*b*) Cette affaire étoit arrivée le 20 du mois d'Août, & le Roi en avoit reçu la nouvelle le 29.

perſonne & notre dignité ne demeurent pas plus long-tems expoſées à des attentats dont juſqu'ici il n'y a point d'exemples chez les Barbares même; & nous avons en même-tems ordonné au Sieur de Bourlemont, Auditeur de Rote, de ſavoir de Votre Sainteté ſi Elle veut approuver ce que cette Soldateſque a fait, & ſi Elle a deſſein ou non de nous en faire une ſatisfaction proportionnée à la grandeur de l'offenſe qui a non-ſeulement violé, mais renverſé indignement le Droit des gens. Nous ne demandons rien à Votre Sainteté en cette rencontre: Elle a fait une ſi longue habitude de nous refuſer toutes choſes, & a témoigné juſqu'ici tant d'averſion pour ce qui regarde notre Perſonne & notre Couronne, (*c*) que nous croyons qu'il vaut

(*c*) *Fabio Chigi* n'étant encore que Nonce envoyé par ſon Prédéceſſeur *Clément X*. pour être médiateur de la Paix de Munſter, s'étoit montré contraire à toutes les propoſi-

mieux remettre à sa prudence propre ses résolutions, sur lesquelles les nôtres se régleront, souhaitant seulement que celles de Votre Sainteté soient telles qu'elles nous obligent à continuer de prier Dieu qu'il conserve, très-saint Pere, Votre Sainteté au régime de notre Mere sainte Eglise. A Saint-Germain en Laye le 30 Août 1662.

tions des Plénipotentiaires François : cette conduite lui avoit presque fait manquer la Tiâre, la Cour de France s'étant, à son tour, opposée à son exaltation; mais comme il est rare que celui qui a offensé le premier, pardonne, quoique la France eut ensuite levé l'exclusion, *Chigi*, devenu Pape, crut pouvoir impunément s'en venger. Quelques chicannes sur le cérémonial, vraies petitesses copiées d'après l'ombre de la fastueuse grandeur de l'ancienne Rome, minucies que les Italiens nomment fort à propos la *gloriola*, furent le prélude de cette tragi-comédie, dont je ne donne point le détail, parce que nos histoires en sont remplies.



LETTRE LV.

A la Reine Christine Madame ma Sœur. (a)

MAdame ma Sœur, je n'ai plus de peine à croire que le traitement inouï

(a) Fille unique de *Gustave-Adolphe* Roi de Suéde, née en 1626, avoit succédé à son Pere en 1633, devenue en âge de regner, ne pouvant accorder le gout qu'elle avoit pris pour les Sciences, ni la liberté philosophique, avec les embarras du trône, elle y avoit renoncé en 1654. en faveur de son Cousin *Charles-Gustave*, qu'on vouloit lui faire épouser. C'est celui dont nous avons parlé dans les remarques sur la *Lettre XLIX. Christine* s'étoit faite Catholique : elle étoit venue en France en 1656, & deux ans après, étoit retournée à Rome, où elle avoit d'abord fixé son séjour : elle y est morte en 1689. Après son Successeur, regnerent en Suéde *Charles XI.*, *Charles XII.*, *Ulrique-Eléonore*, Sœur de celui-ci, conjointement avec son Mari *Fréderic de Hesse-Cassel*, & après eux, regne aujourd'hui *Adolphe-Fréderic Holstein Eutinc.*

que mon Ambaſſadeur a reçu dans Rome, où le droit des gens a été violé avec tant d'excès & de fureur, n'ait touché Votre Majeſté au point qu'elle me témoigne par la Lettre qu'elle m'a écrite; mais je lui avoue franchement que je ſuis ſurpris de voir la reſtriction qu'elle ajoute aux offres qu'elle me fait, (*b*) comme ſi j'étois capable de pouvoir jamais penſer à rien entreprendre contre le ſaint Siége. Je la prie d'être perſuadée que je ſerai toujours le premier à embraſſer ſa défenſe, ſans épargner, pour cet effet, ni ma couronne ni ma vie, & que je ſaurai fort bien ſéparer ſes interêts d'avec les auteurs de l'outrage que j'ai ſouffert en cette rencontre. Après cette juſte réflexion, je reviens aux marques d'amitié qu'elle me

(*b*) La Reine offroit ſa médiation; mais le Roi en refuſant celle-ci, fit connoître qu'il étoit réſolu de n'en accepter de la part d'aucune Puiſſance.

donne ſi obligeanment par la même Lettre, & je lui en rens mille graces d'auſſi bon cœur que je ſuis, Madame ma Sœur, votre bon Frere. *Signé* LOUIS. Ecrit à Saint-Germain en Laye ce 30 Août 1662.

LETTRE LVI.

A mon Couſin le Duc de Toſcane.

MOn Couſin, vous avez ſu d'ailleurs ce qui s'eſt paſſé dans Rome à l'égard de mon Ambaſſadeur, lequel ne s'y croyant pas en ſûreté, ni dans l'Etat Eccléſiaſtique, après un exemple ſi inouï du violement du droit des gens, je lui envoie ordre d'en ſortir, & de ſe retirer en tel autre lieu de vos Etats qui lui ſera le plus commode. Je me promets de l'affection que vous avez pour moi, que vous ne ſerez pas fâché que j'en uſe avec

cette confiance; & je vous prie au surplus, de lui donner dans sa retraite, toute la faveur & l'assistance dont il pourroit avoir besoin, vous assurant qu'il ne s'offrira point d'occasion d'y correspondre, que je n'embrasse de tout mon cœur. Et sur ce, je prie Dieu, &c. Ecrit à Saint-Germain en Laye le 30 Août 1662. *Signé* LOUIS.

LETTRE LVII.

Au Roi d'Espagne Monsieur mon Frere, Oncle & Beau-pere.

MOnsieur mon Frere, Oncle & Beau-pere, le Sieur Archevêque d'Ambrun (*a*)

(*a*) *George d'Aubusson de la Feuillade*, Frere du Duc de ce nom, avoit reçu ordre de demander au Roi d'Espagne qu'il ne donnât sa protection ni aux parens du Pape, ni au Cardinal Impériali, qu'on regardoit comme les auteurs de l'attentat, & qu'il accordât

informera Votre Majesté de la violence inouïe qu'on a exercée dans Rome contre la personne propre de mon Ambassadeur & de toute la Nation Françoise. Je ne doute point que V. M. ne soit extrêmement surprise d'un procédé si barbare, qui blesse non-seulement le droit des gens, mais aussi l'humanité même. Comme le Cardinal d'Arragon (*b*) & les autres Cardinaux de la dépendance de V. M. en ont usé d'une maniére fort obligeante pour moi, je l'en remercie de tout mon cœur, jugeant bien que la connoissance de ses sentimens leur a servi d'ordre en cette rencontre. Elle donne-

passage par le Milanois, pour une armée de dix-huit mille hommes, pour aller chasser de Rome les auteurs de l'outrage. Ces demandes furent accordées.

(*b*) *Pedro*, Ambassadeur d'Espagne, avoit pris part, comme tous les autres Ministres, à l'offense faite au Duc *de Crequi*, & son Maître lui ordonna de sortir de Rome, & de n'y point rentrer que le Roi Très-Chrétien ne fût satisfait.

ra, s'il lui plait, créance à ce que ledit Archevêque dira ſur cette matiére, ſur laquelle je me remets du ſurplus à ſa vive voix, étant très-ſincérement, Monſieur mon Frere, Oncle & Beau-pere, votre affectionné Frere, Neveu & Gendre. *Signé* LOUIS. A Saint-Germain en Laye le 6 Septembre 1662.

LETTRE LVIII.

A mon Couſin le Duc de Cézarini. (a)

MOn Couſin, ayant vu par les dépêches de mon Couſin le Duc de Crequi, les preuves ſignalées que vous avez

(a) Duc de Cita-Nova. Il avoit pris, avec beaucoup de zéle, le parti de l'Ambaſſadeur de France, lui ayant fourni les armes dont il fit ſecrétement munir ſon Palais, après l'inſulte des Corſes : la Cour de Rome procéda criminellement contre ce Duc; mais le Roi, comme il lui promet ici, l'en fit amplement dédommager.

rendues de votre affection à mon service en tout ce qui s'est passé dans Rome de plus furieux & de plus barbare contre le droit des gens & contre l'humanité même, dans ces derniéres occurrences, je n'ai pas voulu différer à vous en remercier par cette Lettre écrite de ma main, vous assurant que ma protection ne vous manquera jamais, & que s'il vous arrivoit le moindre préjudice de m'avoir témoigné tant de zéle, je le ferai réparer en sorte qu'il se trouvera par l'événement, que vous aurez moins perdu que gagné au mal même qu'on auroit entrepris de vous faire. Cependant je prie Dieu qu'il vous ait, &c. Ecrit à Saint-Germain en Laye le 15 Septembre 1662. *Signé* LOUIS.



LETTRE LIX.

A mon Coufin le Cardinal Mancini.
FRANÇOIS-MARIE. (*a*)

MOn Coufin, je ne fuis pas furpris de la facilité que vous avez eue à vous réfoudre de fortir de Rome à la premiére inftance de mon Ambaffadeur. Je fuis même perfuadé que le feul attachement que vous avez à mes interêts, fuffit pour vous obliger à quitter un lieu où l'on me traite d'une fi étrange maniére. Affurez-vous que je n'oublierai pas un témoignage fi autentique de votre partialité pour moi, & que ma protection répondra toujours au zéle que vous me

(*a*) Oncle paternel des Niéces du Cardinal *Mazarin*. Il avoit eu le Chapeau deux ans auparavant. Il fut l'Inftituteur de l'Academie des *Humoriftes* ou *Beaux-Efprits* de Rome.

faites paroître, duquel me promettant la continuation, je prie Dieu, &c. Ecrit à Paris le 23 Septembre 1662. *Signé* LOUIS.

LETTRE LX.

A Monsieur Gravelle, mon Envoyé vers les Princes d'Allemagne mes Alliés.

MOnsieur Gravelle, ayant vu & mêmement considéré le mémoire qui vous a été présenté par les Députés des Princes mes alliés sur le différend qu'ils ont avec les Electeurs, (*a*) dont on pourra traiter l'ajustement à la prochaine Diéte, j'ai voulu vous faire cette Lettre de

(*a*) Il y a toujours tant de petits démêlés où il y a tant de maîtres, que je n'ai pu découvrir au juste de quoi il étoit question. On se ressouviendra seulement que *Louis XIV.* étoit toujours attentif à en profiter.

ma propre main, pour mieux témoigner combien l'affaire m'eſt à cœur, & pour vous dire en même-tems que je ſouhaite avec paſſion, que l'accommodement ſe puiſſe conclurre avec ſatisfaction réciproque des uns & des autres, à quoi je contribuerai de tout mon pouvoir. Je déſire auſſi que vous renouvelliez de ma part, auxdits Princes, par le moyen de leurs Députés, les mêmes aſſurances que je leur ai déja faites de ma protection Royale en cette affaire, que j'appuyerai d'autant plus volontiers leurs juſtes prétentions dans la Diéte, que je ſuis très-perſuadé qu'ils ne demandent rien qui ne ſoit bien fondé ſur la teneur du Traité de Munſter pour le maintien de l'exécution duquel je ſerai toujours très-diſpoſé de prêter la garantie de mes bons amis, comme le même Traité m'y oblige. Sur quoi vous pourrez de bouche expliquer plus au long auxdits Députés ce que vous ſavez être de mes intentions. Cependant

je prie Dieu, &c. Ecrit à Paris le 28 Septembre *1662*. *Signé* LOUIS.

LETTRE LXI.

A mon Cousin le Grand-Duc de Toscane.

MOn Cousin, j'ai donné charge au Sr. d'Aubeville, l'un des Gentilshommes ordinaires de ma Maison, de vous aller trouver, pour vous dire de ma part, quelque chose qui regarde l'état présent des affaires de Rome. Comme il a ordre de vous expliquer plus particuliérement le sujet de son voyage, (*a*) je me contenterai de me remettre du surplus à sa vive

(*a*) C'étoit de conférer, tant avec ce Prince, qu'avec ceux de Modéne & de Parme, sur les munitions de guerre qu'ils pourroient fournir aux troupes que le Roi se préparoit à faire passer en Italie.

vive voix : j'ajouterai ſeulement que vous pouvez lui donner une entiére créance comme à moi-même, principalement quand il vous dira l'état que vous devez faire de la continuation de mon eſtime & de mon affection. Et ſur ce, je prie Dieu, &c. Ecrit à Paris le 29 Septembre 1662. *Signé* LOUIS.

LETTRE LXII.

A mon Couſin le Duc de Mantoue. CHARLES III. DE GONZAGUE. (*a*)

MOn Couſin, le Sieur d'Aubeville, l'un de mes Gentilshommes ordinaires de ma Maiſon, qui vous va trouver de ma part ſur quelque choſe qui regarde

(*a*) Né en 1629, mort en 1665. *Charles IV.* ſon ſucceſſeur, mort en 1708, a été le dernier Duc de Mantoue de cette Famille. L'Empereur eſt actuellement en poſſeſſion de cet Etat.

l'état préſent des affaires de Rome, vous expliquera de vive voix, le ſujet de ſon voyage. (*b*) Vous pouvez lui donner créance comme à ma propre Perſonne, étant bien informé de mes ſentimens, qui ſont toujours tels à votre égard, que vous ſauriez déſirer ; me remettant donc à lui du ſurplus, je prie Dieu, &c. Ecrit à Paris le 29 Septembre 1662. *Signé* LOUIS.

(*b*) *Voyez la note précédente.*



LETTRE LXIII.

A mon Cousin le Duc de Parme.

MOn Cousin, je vous envoie le Sr. d'Aubeville, Gentilhomme ordinaire de ma Maison, pour vous dire mes sentimens, & savoir les vôtres sur tout ce qui s'est passé à Rome (a) dans ces derniéres occurrences. Comme il vous en entretiendra de ma part à cœur ouvert, je m'assure aussi que vous lui parlerez de même, (b) & vous pouvez lui don-

(a) *Voyez la Remarque sur la Lettre LXI.*

(b) Ce Prince y étoit interessé. La France exigeoit que le Pape lui rendît quelques Etats que ses prédécesseurs avoient laissé *incamerer*, c'est-à-dire, adjuger à la Chambre Apostolique, ou réunir pour dette, au domaine de l'Eglise: mais comme ces dettes n'étoient pas de celles que remettent les Indulgences, ce fut une des conditions de Paix qui sembla la plus dure à la Cour de Rome, & dont elle tâcha le plus de se défendre.

ner créance sur ce sujet, ainsi que sur l'affection sincére & l'estime que j'ai pour ce qui vous regarde. Cependant je prie Dieu, &c. Ecrit à Paris le 29 Septembre 1662. *Signé* LOUIS.

LETTRE LXIV.

A mon Cousin le Duc de Mercœur.

MOn Cousin, le Sieur Comte des Essarts m'a rendu votre Lettre, & m'a informé de vive voix, de l'état où il a laissé les choses en Avignon, (*a*) dont j'ai eu beaucoup de contentement, & même pour le mérite qui vous est dû

(*a*) Sur ce qu'on faisoit difficulté à Rome d'accorder ce que j'ai dit, *dans la note précédente*, qu'on exigeoit, le Roi voulut faire examiner juridiquement les droits de Sa Sainteté sur le Comtat d'Avignon; le Parlement de Provence venoit de faire signifier au Vice-Légat d'en communiquer les titres.

de ce que vous y avez contribué par vos ſoins. Je lui ai dit mes ſentimens, qui ſont que le Vice-Légat demeure en liberté; qu'on lui laiſſe des Suiſſes; que la Garde des portes de la Ville ceſſe; & que la juſtice y ſoit exercée à l'ordinaire. Il eſt vrai que ſi le Vice-Légat vouloit ſortir du Comtat, & vouloit ſe retirer par la Provence, je perſiſte à l'exécution des ordres que je vous ai envoyés de le faire arrêter en ce cas, & j'ajouterai que vous & le Sieur d'Oppede devez prendre garde avec grande application, ſi par le reſſentiment du zéle que ladite Ville m'a fait paroître, (*b*) il ne voudroit point, ou de lui-même, ou

(*b*) Le Peuple, comme l'âne de la Fable, toujours prêt à braver un maître dont il eſpére bientôt ne plus dépendre, pour plaire à un nouveau, avoit arraché les armes du Pape des portes du Palais & de la Ville, pour y mettre celles de France, & commis d'autres inſolences. Le Roi vouloit, ſans doute, qu'elles reſtaſſent impunies, comme l'avoient été à Rome celles des Sbyres.

par ordre de Rome, maltraiter, sous des prétextes, ceux qui se sont le plus signalés pour mon service en cette rencontre, parce que cela arrivant, je désire en être averti, afin que j'y remédie comme je suis obligé de faire. Et sur ce, je prie Dieu, &c. Ecrit à Paris le 12 Octobre 1662. *Signé* LOUIS.

LETTRE LXV.

A mon Cousin le Duc de Mantoue. (*a*)

MOn Cousin, j'ai lu avec une satisfaction très-particuliére, la Lettre que vous m'avez écrite sur les désordres de Rome, n'y ayant rien de plus obligeant que les offres que vous me faites, & le zéle avec lequel vous prenez part à ce qui me touche. En attendant les occasions de vous faire mieux paroître le ressentiment que

(*a*) *Voyez les précédentes LXI. & LXII.*

j'en ai, je vous ai bien voulu écrire ces lignes de ma propre main, pour vous en remercier, comme je fais de tout mon cœur, & même avec beaucoup de joie de voir que ce témoignage de votre affection envers moi, réponde si bien à celle que j'ai pour vous de pere en fils, de la continuation de laquelle vous assurant de nouveau, je prie Dieu, &c. Ecrit à Paris le 14 Octobre 1662. *Signé* LOUIS.

LETTRE LXVI.

A mon Cousin le Prince de Conty.

MOn Cousin, comme je n'avois remis Dunkerque entre les mains des Anglois, que pour avancer, par ce moyen, la Paix qui s'en est ensuivie entre la France & l'Espagne, aussi-tôt que j'ai vu jour à la retirer pour de l'argent, j'ai cru qu'il

n'y en pouvoit avoir de mieux employé que celui-là. (*a*) C'eſt pourquoi, ſans m'arrêter à l'état préſent de mes finances, je n'ai pas héſité à conclurre un Traité pour cette Place, avec le Roi d'Angleterre, moyennant cinq millions de

(*a*) Dunkerque avoit été conquiſe ſur les Eſpagnols en 1646. par le *Prince de Condé*, alors Duc d'Enguien. En 1651. *Cromwel* ayant vainement tenté de corrompre la fidélité du *Comte d'Eſtrade*, Gouverneur de cette Ville, qui fut prêt de faire jetter ſon Envoyé à la mer, avoit pris la voie de la négociation que ce même Seigneur lui avoit indiquée pour obtenir cette place; n'ayant point encore réuſſi, il s'étoit joint aux Eſpagnols pour les aider à s'en rendre maître; mais voyant ceux-ci réſolus de la garder, il s'étoit joint en 1658. aux François pour la reprendre aux Eſpagnols; enfin, elle lui avoit été cédée. *Charles II.* qui n'avoit ni les mêmes vues, ni la même politique que l'uſurpateur, s'étant laiſſé perſuader que l'entretien de cette Place lui étoit à charge, venoit de conſentir de la vendre à la France, & le Traité en fut effectivement conclu le 27 de ce mois.

de livres, eſpérant que le ſecours de mes bons & fidéles Sujets m'en faciliteront l'exécution; & comme je n'en ai point de plus zélés que ceux des Etats de ma Province de Languedoc, je vous écris cette Lettre, pour vous donner avis d'un Traité ſi avantageux (*b*) à cet Etat & au bien de la Religion. Et pour vous faire ſavoir que je déſire que vous ayez à les convier à prendre part avec moi à l'accompliſſement de cet ouvrage, en m'accordant deux millions de livres comptant, & le reſte payable en des termes les plus proches qu'il ſera poſſible, je m'aſſure que pour peu qu'ils faſſent réflexion ſur la qualité de ce poſte & de ceux qui me le cédent, & principalement ſur l'interêt du ſervice de

(*b*) Rien, en effet, de ſi avantageux & de ſi ſage que d'exclurre entiérement, par cette voie pacifique, une Nation rivale de la France, qui s'en étoit ſi long-tems tenu les portes ouvertes.

Dieu, ils ne plaindront pas cet effort, vu même que ce sera sans conséquence pour l'avenir, & je me promets que par le même motif, vous n'oublierez rien aussi en votre particulier pour me procurer cette assistance qui m'est absolument nécessaire, attendant laquelle, je prie Dieu, &c. Ecrit à Paris le 25 Octobre 1662. *Signé* LOUIS.

LETTRE LXVII.

A mon Cousin le Duc de Mazarini.

MOn Cousin, vous ne me pouviez rien écrire de plus agréable du lieu où vous êtes, que le bon état où vous avez trouvé toutes choses à Philipsbourg; (*a*) mais je n'en suis pas surpris, sachant le soin que le Sieur Colbert

(*a*) Cette Place avoit été cédée à la France en 1644. par le Traité de Munster.

a eu d'y faire travailler. J'attendrai votre retour avant que de rien résoudre pour la continuation des ouvrages qui restent à faire à cette Place-là. Cependant j'approuve fort que vous donniez ordre dès à présent, de faire assembler les matériaux pour recommencer le travail à l'entrée de la belle saison. Au surplus, il ne se peut rien de mieux que la maniére dont vous avez parlé à l'Evêque de Spire : (b) il faut voir ce que produira cette conversation. Vous ne sauriez manquer de remettre à l'Electeur de Mayence, ayant grande confiance en lui ; & croyez que je n'en ai pas moins de votre zéle pour mon service. Cependant je prie Dieu, &c. Ecrit à Paris le 30 Octobre 1662. *Signé* LOUIS.

(b) On traitoit alors avec ce Prélat pour quelque différend qu'il avoit eu avec la garnison de cette Ville qui molestoit ses Sujets : on lui promit d'y mettre ordre, & de réparer les dommages.

LETTRE LXVIII.

Au Roi de la Grande-Bretagne.

MOnſieur mon Frere, toutes les circonſtances du procédé que vous avez tenu en l'affaire de Dunkerque, depuis le commencement & juſqu'à la fin, ſont ſi obligeantes pour moi, que vous devez faire un état certain du reſſentiment que j'en aurai en tout tems & en toutes rencontres; mais je vous avoue que l'endroit qui m'a touché auſſi vivement, c'eſt la confiance que vous avez bien voulu prendre à ma parole plutôt qu'à toutes les autres ſûretés qu'on vous offroit de ma part. Je puis dire même que ſans rien hazarder, vous avez, par ce moyen, non moins que par les autres particularités de cette négociation, étreint de plus en plus dans mon cœur, les nœuds de notre amitié: auſſi je n'au-

rai point de plus grande joie que de vous en donner des marques ſolides & effectives en tout ce qui dépendra de moi, & je m'aſſure que vous les reconnoitrez bien par ce que d'Eſtrades (*a*) vous dira encore en mon nom ſur une autre affaire que vous ſavez; (*b*) ſur laquelle vous priant de lui donner créance entiére, je me contenterai de vous confirmer qu'on ne ſauroit être plus ſincérement que je ſuis, Monſieur mon Frere, votre bon Frere. *Signé* LOUIS. Ecrit à Paris le 31 Octobre 1662.

(*a*) C'eſt celui dont nous avons parlé dans la note ſur la *Lettre LXVI.*

(*b*) Je n'ai pu découvrir au juſte quelle étoit cette autre affaire.



LETTRE LXIX.

A mon Cousin le Prince de Conty.

MOn Cousin, ayant ordonné au Sr. de Bezons par une plus ample dépêche, de vous faire savoir mes intentions sur la translation des Etats de ma Province de Languedoc, comme aussi touchant la place du Président de l'Assemblée, je ne vous écris cette Lettre que pour vous donner avis, me remettant du surplus, à la vive voix du Sieur de Bezons auquel je désire que vous preniez entiére créance sur ce sujet; de sorte qu'il ne me reste qu'à prier Dieu, &c. Ecrit à Paris le 10 Novembre 1662. *Signé* LOUIS.



LETTRE LXX.

A Monſieur l'Abbé de Bourlemont, Auditeur de Rote, à Rome.

MOnſieur l'Abbé de Bourlemont, j'apprens que le Sieur Alexandre Juſtiniani a un procès par-devant Vous qui lui eſt de grande importance; & comme c'eſt un Gentilhomme à mon ſervice affectionné, j'ai bien voulu vous écrire cette Lettre exprès, pour vous recommander la juſtice de ſa cauſe; vous aſſurant que le ſoin que vous aurez de la conſerver, me ſera très-agréable. Et ſur ce, je prie Dieu, &c. Ecrit à Paris le 11 Novembre 1662. *Signé* LOUIS.



LETTRE LXXI.

Au Roi d'Eſpagne Monſieur mon Frere, Oncle & Beau-pere.

MOnſieur mon Frere, Oncle & Beau-pere, la facilité avec laquelle V. M. s'eſt diſpoſée à m'accorder tout ce que mon Ambaſſadeur lui a demandé en mon nom, ſachant la conjonƈture des affaires de Rome, (*a*) m'eſt une nouvelle preuve ſi claire & ſi certaine de la ſincérité de ſon amitié, que je ne me ſens pas moins obligé par cette conſidération, que par le mérite de la choſe même. V. M. doit être aſſurée qu'Elle trouvera en moi une correſpondance auſſi cordiale en toutes les occaſions qui ſe préſenteront. Cependant je lui rens mille graces, en la priant de donner créance

(*a*) *Voyez la remarque ſur la Lettre LVII.*

à ce que le même Ambaſſadeur lui dira ſur un autre ſujet. Je finis cette Lettre, & ſuis très-ſincérement, Monſieur mon Frere, Oncle & Beau-pere, votre, &c. *Signé* LOUIS. Ecrit à Paris le 17 Novembre 1662.

LETTRE LXXII.

A la Ducheſſe douairiére de Savoye.

MAdame ma Tante, la Reine accoucha fort heureuſement Samedi dernier 18 du mois, (*a*) un peu après-midi; & quoiqu'elle n'ait eu qu'une Fille, il m'a ſemblé que la bonne ſanté de l'une & l'autre rend cette nouvelle aſſez agréable pour vous la faire ſavoir. Je m'aſſure que vous la recevrez avec la ten-

(*a*) La Martiniére date cette naiſſance de trois mois auparavant. Cette Princeſſe ne vêcut qu'environ un mois & demi. *Voyez la Lettre LXXVI.*

dreſſe que vous m'avez toujours témoignée, à laquelle je puis dire qu'il eſt impoſſible de répondre avec plus d'amitié que je fais. Et ſur ce, je prie Dieu, &c. Ecrit à Paris le 21 Novembre 1662. *Signé* LOUIS.

LETTRE LXXIII.

A Monſieur de Retorford, Gouverneur de Dunkerque pour le Roi d'Angleterre.

MOnſieur de Retorford, bien que j'ai aſſez de confiance en votre affection à mon ſervice, pour ne pas douter que vous ne faſſiez votre poſſible pour me la témoigner en tout ce qui ſe peut attendre d'un homme d'honneur comme vous êtes, je n'ai pas voulu laiſſer de vous écrire cette Lettre de ma propre main, pour vous convier à me le faire paroître en remettant la Place de Dun-

kerque entre les mains du Sieur Comte d'Estrades précisément le 30 de ce mois, conformément à l'ordre que vous en avez du Roi de la Grande-Bretagne Mr. mon Frere. Je m'assure que s'agissant d'une chose qui m'est autant à cœur que celle-là, vous surmonterez tous les obstacles qui se pourroient rencontrer, (a) &

(a) Le Roi paroit craindre que cette Ville ne lui soit pas remise, sans difficulté, au tems marqué. En effet, *Charles* pressé par les représentations des Magistrats de Londres, avoit fait arrêter un des deux Courriers, qui, par divers chemins, portoient en France chacun une copie du Traité pour le ratifier; & ce Prince étoit sur le point de se dédire, si l'Ambassadeur ne lui eut déclaré qu'il falloit, ou tenir parole, ou rompre pour jamais. Cette importante Place fut remise: le Roi l'alla lui-même visiter, & y fit presqu'aussi-tôt travailler trente mille hommes à la fortifier, & à y creuser un port capable de contenir trente vaisseaux de guerre. Le célébre *de Vauban* en perfectionna les fortifications & la digue; il en fit un chef-d'œuvre de son art, si redoutable, qu'une des principales conditions de la Paix d'Utrecht, fut de le démolir.

ferez bien-aife, en me faifant un plaifir fi fenfible, d'ajouter ce nouveau motif à ceux que j'ai déja d'ailleurs de vous donner des marques de mon eftime & de ma bienveillance aux occafions qui fe préfenteront, en attendant lefquelles, je prie Dieu, &c. Ecrit à Paris le 25 Novembre 1662. *Signé* LOUIS.

LETTRE LXXIV.

A mon Coufin le Prince de Conty.

MOn Coufin, j'ai vu la rélation que vous avez fait adreffer au Sieur Le Tellier, pour m'en rendre compte, laquelle me donne fujet de louer de plus en plus, votre conduite, étant impoffible d'en ufer avec plus d'honnêteté & plus prudenment que vous avez fait avec le Sieur d'Albi. Pour lui confirmer moi-même ce que vous lui avez dit de mes bons

ſentimens à ſon égard, je lui témoigne par la Lettre ci-jointe, que je déſire qu'il ſe rende, ſans perdre de tems, auprès de moi; &, en effet, quand il y ſera, je lui ferai connoître, avec plaiſir, que ce n'eſt ni faute d'eſtime, ni faute de confiance en lui que j'ai cru être obligé d'inſiſter à la Préſidence du Sieur Archevêque de Toulouſe, mais par des raiſons importantes au bien de mon ſervice, qui ne le regardent point, & je crois qu'il en demeurera content. En écrivant celle-ci, je reçois la vôtre du 24 paſſé, par laquelle je ſuis bien-aiſe de voir le zéle & la facilité des Sieurs Evêques de Niſmes, d'Uzés & de Mendes à ſe conformer à mes intentions touchant le Sieur Archevêque. Au ſurplus, je ſuis très-perſuadé de la joie que vous me témoignez avoir par une autre de vos Lettres, de l'aquiſition de Dunkerque. Comme il a fallu y employer tous les fonds les plus preſſés que j'avois deſ-

tinés ailleurs, vous ne me ſauriez donner des preuves plus ſenſibles de votre zéle, que de me procurer abſolument les ſecours que je me ſuis promis de ma Province de Languedoc. Et ſur ce, me remettant à ma précédente, je prie Dieu, &c. Ecrit à Paris le 8 Décembre 1662. *Signé* LOUIS.

LETTRE LXXV.

A la Reine Chriſtine.

MAdame ma Sœur, je ſuis fâché que V. M. ſe ſoit miſe en peine de mes dépêches pour un ſujet qui ne mérite pas qu'elle prît ſoin. Je ſais que les perſonnes de ſon rang ne ſe contraignent jamais en rien, ainſi aux occaſions où elle voudra bien me donner des marques de ſon affection, je les eſtimerai beaucoup, comme je fais en celle-ci, les civilités que d'Alibert m'a faites de ſa part. Aux occur-

rences où d'autres interessés que lui seront plus chers & plus considérables que les miens, je ne me plaindrai que de ma mauvaise fortune, & n'en serai pas moins véritablement, Madame ma Sœur, votre affectionné Frere. *Signé* LOUIS. A Paris le 12 Décembre 1662.

A côté est écrit :

Le Roi mal satisfait de ce que cette Reine, qui lui a plusieurs obligations, avoit pris les interêts du Cardinal Impérial, lui fit cette réponse froide sur sa Lettre de justification & de créance, qu'elle lui écrivit par le Sieur d'Alibert.

En 1663.

La matière des Lettres de cette année roule sur de nouvelles plaintes que le Roi fait des lenteurs affectées & des détours de la Cour de Rome ; sur de

faux bruits qu'elle faisoit répandre chez les Princes d'Italie; sur un nouveau Traité à conclurre avec le Duc de Lorraine; sur quelques autres négociations étrangéres; sur l'intérieur du Gouvernement & l'important établissement d'une Compagnie des Indes.

LETTRE LXXVI.

Au Sérénissime Empereur.

MOnsieur mon Frere & très-aîmé Cousin, il est bien juste qu'ayant donné part à Votre Majesté de la naissance de ma Fille, je lui fasse savoir qu'il a plu à Dieu de me l'ôter par un catarre suffoquant, accompagné de fiévre, qui l'emporta Samedi sur les deux heures du matin, après cinq jours de maladie. Je m'aquitte donc de cet office de parenté

& d'amitié, lequel je ne doute point que V. M. ne reçoive avec beaucoup de ressentiment, pouvant dire, avec vérité, que ceux que j'ai à son égard, méritent bien cette correspondance & cette consolation, étant très-sincérement, Monsieur mon Frere & très-aimé Cousin, votre très-affectionné Frere & Cousin. *Signé* LOUIS. A Paris le 4 Janvier 1663.

LETTRE LXXVII.

A mon Cousin le Prince de Conty.

MOn Cousin, le Sieur Abbé de Roquette m'a rendu votre Lettre & m'a expliqué plus particuliérement la délibération des Etats de ma Province de Languedoc que celui de mes finances. Quoique celle que j'ai promise pour le rachat de Dunkerque, ne me permisse pas d'ac-

cepter moins de dix-neuf millions, je veux cependant bien agréer l'offre qui m'eſt faite par l'aſſemblée, tant pour le don gratuit, que pour cette aquiſition; & quant à la forme du payement, je me remets à ce que j'ai commandé au Sieur Colbert de vous faire ſavoir de ma part. Cependant comme l'on ne pouvoit agir avec plus de zéle, de prudence & de ſuccès que vous avez fait, je ſuis bien-aiſe de vous aſſurer moi-même par cette Lettre, qu'il ne ſe peut rien ajouter à la ſatisfaction que j'en ai.... Vous me ferez plaiſir de témoigner, de ma part, à ceux qui vous ont ſecondé, que je ſuis auſſi fort content de la conduite qu'ils ont tenue, & que je m'en ſouviendrai aux occaſions qui ſe préſenteront, priant Dieu, &c. Ecrit à Paris le 2 Janvier 1663. *Signé* LOUIS.

LETTRE LXXVIII.

A mon Cousin le Cardinal d'Est. REINALDE OU RENAUD. (a)

MOn Cousin, cette Lettre vous sera rendue par le Sieur Gomont, l'un de mes Gentilshommes ordinaires de ma Maison, que j'envoie au-devant de vous avec les ordres nécessaires pour vous faire recevoir dans les lieux de votre passage comme une personne dont j'ai une considération & une estime extraordinaire. Je l'ai chargé de vous témoigner plus particuliérement la joie que j'ai de vous savoir arrivé dans mon Royaume, & la

(a) Oncle du Duc de Modéne, chez lequel l'Ambassadrice s'étoit retirée au moment que la Soldatesque Corse venoit d'arrêter son carosse, & de tuer un de ses Pages. La Cour de Rome fut si fâchée que ce Cardinal lui eut donné azile, qu'elle délibera de la faire arrêter.

ſatisfaction que j'aurai de vous entretenir de vive voix. Vous pouvez donner entiére créance à ce qu'il vous dira là-deſſus, eſpérant au premier jour, le pouvoir confirmer moi-même. Et ſur ce, je prie Dieu, &c. Ecrit à Paris ce 20 Janvier 1663. *Signé* LOUIS.

LETTRE LXXIX.

A Monſieur Conifix Ulefeld, un des Grands de Dannemarc, refugié à Bruges en Flandres. (*a*)

MOnſieur Conifix, j'ai lu votre Lettre & le mémoire dont elle étoit ac-

(*a*) Voici, en peu de mots, l'hiſtoire de ce célébre Avanturier. Il avoit été Grand-Maître du Royaume de Dannemarc : ſon ambition le rendit ſuſpect, & lui fit perdre les bonnes graces de ſon Prince *Fréderic III*. Il paſſa en Suéde, où ſes conſeils mirent *Charles Guſtave* ſur le point de ſubjuguer ſa Patrie : *Ulefeld*, par un reſte d'amour pour elle,

compagnée : je voudrois bien pouvoir profiter de l'avis que vous me donnez; mais j'y vois peu d'apparence, puisqu'il faudroit ôter aux Anglois & aux Hol-

ou par politique, modéra le vainqueur par des avis & des négociations qui sauverent effectivement le Dannemarc, mais qui penserent le perdre à la Cour de Suéde. Les uns disent que sa femme plaida sa cause avec tant d'esprit & d'éloquence, qu'elle le fit absoudre; d'autres disent que ce fut un de ses ennemis qui crut que prendre sa défense, seroit achever sa ruine, & qui, contre son gré, procura son salut : cependant ce même ennemi voulant faire perdre la réputation à qui il auroit souhaité faire perdre la tête, fit faussement avertir *Ulefeld*, qu'il avoit tout à craindre; de sorte qu'il se sauva de sa prison presqu'au moment qu'on alloit lui rendre la liberté, & courut implorer la clémence de son premier Maître, qui lui fit grace, mais ne le rétablit point en dignité. Ce génie inquiet demanda ensuite, & obtint la permission de voyager : il vint secrétement à Paris, d'où il passa à Bruges : il y conspira, dit-on, de nouveau contre son Roi, fut écartelé en effigie dans son Pays, & mourut de froid dans une barque, en se sauvant de Bâle, où il craignoit d'être arrêté.

landois la liberté d'un commerce qui leur est aquis par leur Traité avec le Roi de Dannemarc; joint que par le même Traité, ils doivent jouir de tous avantages que ledit Roi pourroit accorder à l'avenir aux Etrangers, comme il les avoit stipulé dès lors; en sorte que du moment que je penserois avoir obtenu un privilége pour mes seuls Sujets, il leur deviendroit commun avec les Anglois & les Hollandois. (*b*) Si par les

(*b*) Le Roi avoit fait, l'année précédente, un Traité de commerce fort avantageux avec le Dannemarc : il paroit ici que *Conifix* proposoit des moyens de le rendre encore plus favorable à la France : peut-être vouloit-il se ménager une retraite assurée dans ce Royaume, au cas que les pernicieux projets qu'il méditoit alors, vinssent à échouer; mais il y a plus d'apparence qu'il tâchoit, pour se remettre en considération, de se faire négociateur entre les deux Puissances, & que désespéré de voir ses propositions sans succès, il chercha quelqu'un qui lui dût une Couronne, & offrit de faire passer celle de Dannemarc sur la tête de l'Electeur de Brandebourg. *Conifix* étoit encore à Bruges quand

lumiéres que vous avez, vous pouvez trouver quelque expédient pour ſurmonter les obſtacles, vous me ferez plaiſir de me le mander. Cependant je vous remercie de la continuation de votre affection envers moi, vous aſſurant que les effets m'en ſeront toujours fort agréables, & que je les reconnoitrai volontiers ſelon leur mérite, &c. Sans date. (c)

il en fit faire ouverture à cet Electeur : ce fut, comme je l'ai dit, peu avant ou après les propoſitions auxquelles cette Lettre répond.

(c) *Ulefeld* étoit à Bruges vers le commencement de cette année ; il y reſta peu : ainſi cette Lettre doit avoir été écrite dans le cours des premiers mois.



LETTRE LXXX.

Au Roi de Pologne. JEAN-CASIMIR V. (*a*)

MOnsieur mon Frere, vous trouverez bon que celle-ci serve de réponse aux deux Lettres que j'ai reçues de votre part. J'aurois souhaité, avant que de m'écrire la premiére, que vous eussiez été informé de trois choses dont je vois bien qu'on a évité de vous donner connoissance : l'une, l'énormité du crime commis par les cohortes du Pape avec complicité de la Cour de Rome, qui non-

(*a*) Ce Prince ayant perdu son Epouse, morte en 1667, abdiqua la Couronne, & vint en France en 1669. Il mourut Abbé de Saint-Germain des Prés en 1672. Ses successeurs jusqu'à présent ont été *Michel Wiesnowiski*, *Jean Sobieski*, *Fréderic-Auguste* Electeur de Saxe, *Stanislas*, *Fréderic-Auguste II.* regnant.

non-ſeulement les a[illegible] à cette barbare action, mais auſſi a fait évader les coupables, afin de la rendre impunie.

L'autre, la bonté que j'ai eue par le ſeul motif du repos public, de laiſſer mon Couſin le Duc de Crequi, durant l'eſpace de quatre mois, ſur les confins de l'Etat Eccléſiaſtique, non ſans quelque indécence pour la dignité de ma Couronne, pour voir ſi enfin on n'ouvriroit point les yeux à la raiſon, & ſi par la ſeule voie de la négociation, je ne pourrois pas obtenir les juſtes ſatiſfactions que j'ai tant de droit à demander.

La troiſiéme, l'injuſtice & l'opiniâtreté qu'on a témoigné juſqu'au bout, à ne vouloir réparer que par de ſimples paroles & par des termes captieux, de ſi déteſtables effets, l'un & l'autre étant parvenus à tel point, qu'après avoir fait diſparoître tous les aſſaſſins, comme chacun ſait, on a voulu mettre à couvert, non-ſeulement de toutes peines, mais

aussi de tout blâme, de tous soupçons, les instigateurs de l'impunité, où ils sont demeurés jusqu'ici; leur ayant même destiné des recompenses d'éclat. (*a*) A la vérité, l'exécution publique d'un conseil si scandaleux, a été revoquée, mais sans me proposer pourtant aucune satisfaction réelle, & pour conclusion, l'on a laissé revenir mondit Cousin (*b*) sans qu'on lui ait offert aucune réparation qui fût tant soit peu proportionnée, ni au nombre, ni à l'excès de tant de cruelles offenses; de sorte qu'il ne me reste plus

(*a*) Le Roi parle ici du Cardinal *Impériali*, principal auteur du désordre. Il vouloit qu'on lui ôtât le Chapeau, & qu'on fît son procès : au lieu de cela, le Pape lui avoit donné des éloges en plein Consistoire, & avoit rétabli en sa faveur une dignité supprimée; mais depuis la saisie d'Avignon, on avoit fait mine de l'en dépouiller, ainsi que du Gouvernement de Rome, promettant, en termes vagues, dans un projet de bref qui fut rejetté, de satisfaire autant qu'on le pourroit.

(*b*) Cet Ambassadeur étoit de retour depuis environ un mois.

que la voie des armes pour réparer mon honneur qui m'eſt infiniment plus cher que mes Etats & que ma vie. Je me promets que ſachant ces particularités, & ma cauſe étant d'ailleurs comme elle eſt celle de tous les Souverains, vous louerez ma modération, & entrerez dans mes ſentimens, d'autant plus que dans l'uſage de ce remède extrême, je ſaurai bien diſtinguer le ſaint Siége & la perſonne de Sa Sainteté, pour laquelle je veux toujours avoir le même reſpect filial, d'avec les interêts particuliers de ceux, leſquels abuſant de ſon nom, me voudroient faire un nouvel outrage par l'impunité des premiers.

Pour le Cardinal Urſiny, quand il eſt tombé dans les derniéres fautes qu'il a commiſes, (c) je n'avois déja que trop à

(c) Ce Prélat s'étoit trouvé aux congrégations tenues à Rome après l'affaire des Corſes, contre l'invitation faite par l'Ambaſſadeur à tous les Cardinaux de la Faction Fran-

me plaindre de ses manquemens précédens, ainsi que vous entrendrez plus particuliérement du Sieur de Lumbre, mon Ambassadeur. Dans la grace que vous me demandez pour lui, s'il ne s'agissoit que d'un préjudice qui ne regarde que mes affaires, je n'aurois pas de peine à lui pardonner en votre considération; mais ne le pouvant, avec honneur, après le bruit qu'a fait dans le monde le mécontentement que j'ai déclaré avoir reçu de lui, vous ne voudriez pas que je fisse rien contre ma réputation. Je m'assûre que vous approuverez plutôt mon juste ressentiment de blâmer sa conduite. Je suis, Monsieur mon Frere, votre bon Frere. *Signé* LOUIS. A Paris le premier Février 1663.

çoise, de n'y point assister, & il étoit resté dans cette Ville, quand tous ceux-ci en sortirent après le départ du Duc *de Crequi*. Le Roi pour l'en punir, l'avoit privé du revenu d'un bénéfice, & lui avoit ôté la protection des affaires de France.

LETTRE LXXXI.

A mon Cousin le Prince de Condé. LOUIS II. DE BOURBON. (a)

MOn Cousin, le Sieur de Guitaud m'ayant dit qu'il vous alloit trouver, je me sers de cette occasion pour répondre à votre derniére Lettre. J'ai vu ce qu'elle contient, & tout ce que vous avez écrit au Sieur Colbert, avec le mémoire du premier Président de mon Parlement de

(a) Né en 1621, grand Général dès l'âge de vingt & un an, deux fois brouillé avec la Cour pendant la minorité, sorti du Royaume en 1652, de retour & reconcilié depuis la Paix des Pyrennées, mort en 1686. Il eut sur la fin de sa vie, part à plusieurs beaux exploits dont nous aurons occasion de parler. Il avoit épousé en 1641. *Claire-Clémence de Maillé*, Marquise de Brezé, de qui il eut *Henri-Jules de Bourbon*, dont il est parlé ci-après, *Lettre CI.* Celui-ci est Bisayeul du jeune Prince d'aujourd'hui.

Dijon. (*b*) Après avoir consideré les temperamens qu'il propose sur les trois points de son mémoire, je trouve qu'il y en a deux qui se peuvent accorder; mais pour ce qui est du troisiéme, l'on n'y peut toucher absolument, & je me remets à ce que le Sieur Colbert vous mandera plus particuliérement de ma part. Au reste, la maniére dont s'est passé l'enrégistrement dont vous me parlez, m'oblige à vous dire que jamais aucune Compagnie n'avoit fait que par la voie d'autorité, ce que vous avez fait faire audit Parlement par la liberté des suffrages; car c'est une louange qui est dûe à vos soins & à votre conduite. Vous devez croire aussi que j'en ai une entiére satisfaction, & que je ne suis pas moins persuadé de la sincérité des assurances que vous me donnez de votre zéle. Sur quoi m'étant expliqué plus au

(*b*) Les Princes de cette Branche ont le Gouvernement de Bourgogne.

long audit Sieur Guitaud, je finirai celle-ci, en priant Dieu, &c. A Paris le 25 Janvier 1663. *Signé* LOUIS.

LETTRE LXXXII.

A Monſieur le Marquis de Montpezat, Gouverneur de Graveline.

MOnſieur le Marquis de Montpezat, la gratification dont vous me remerciez, ne pouvoit être mieux employée : il n'eſt pas juſte qu'on ſe ruine en me ſervant bien comme vous faites; continuez ſeulement, & je ne vous oublierai pas. Puiſque le froid a ceſſé en vos quartiers, il faut hâter le travail par toutes les voies poſſibles. Vous ſavez combien il importe à ma ſatisfaction de n'y perdre pas un moment de tems, & auſſi je me promets que ni votre application, ni vos ſoins n'y ſeront pas épar-

gnés. Je me réjouis de ce que vous dites du bon état de mon Régiment, & du zéle des Capitaines pour ce qui regarde leurs Compagnies; mais ce n'eſt pas aſſez pour moi, ſi la moindre n'eſt pas toujours auſſi forte & auſſi leſte que la meilleure de tous les autres Corps, ſans en excepter aucun, & vous devez leur en écrire en cette conformité.

La fin de cette Lettre manque.

LETTRE LXXXIII.

Au Roi de la Grande-Bretagne.

MOnſieur mon Frere, ayant appris par la voie publique, les propoſitions que le Parlement d'Angleterre vous fait d'exercer de nouvelles ſévérités contre vos Sujets Catholiques, (*a*) mon devoir

(*a*) Ce Prince avoit rétabli en Angleterre la liberté de conſcience. Le Parlement tra-

& ma conſcience me feroient, en cette rencontre, des reproches ſecrets, ſi je ne vous témoignois que cet avis m'a vivement touché. Vous ſavez avec quelle douceur & quelle modération les Princes Catholiques traitent dans tous leurs Etats, leurs Sujets qui profeſſent une autre croyance; & comme vous aimez la juſtice, & que j'ai d'ailleurs une entiére confiance en votre amitié, je ſuis perſuadé que vous voudrez bien conſidérer & avoir quelque égard à la recommandation que je vous fais de l'interêt des Catholiques de votre Royaume, qui ont en tout tems ſignalé leur zéle & leur fidélité pour le ſervice du feu Roi &

vailloit dès lors à détruire une liberté qui lui faiſoit ombrage, & réuſſit par la ſuite. Ce ſont les premiéres ſecouſſes qui firent tomber du trône le ſucceſſeur de *Charles*. Le Roi l'exhorte ici à ne point écouter des ſollicitations ſi peu favorables aux Catholiques, & lui propoſe des exemples qu'il mépriſa lui-même. N'eſt-il pas ſingulier de voir ici *Louis XIV*. prêcher le Tolerantiſme?

pour le vôtre : ce ſont des ſentimens qui leur ſont ſi naturels, qu'ils me ſemblent bien dignes de votre protection particuliére dans l'orage qui les menace. Je vous la demande pour eux avec toute l'ardeur que mérite leur innocence & leur bonne cauſe. Je ſuis très-ſincérement, mon Frere, votre bon Frere. *Signé* LOUIS. A Paris le 4 Avril *1663*.

LETTRE LXXXIV.

A mon Couſin l'Archevêque de Mayence, Prince & Electeur du St. Empire. JEAN-PHILIPPE SCHOENBORN. (*a*)

MOn Couſin, j'ai reçu la Lettre que vous m'avez écrite touchant les négociations de Jelly & de Riancourt, & je me ſuis ſenti obligé de la précaution que

(*a*) Mort en 1673. Il étoit un des Confédérés de l'alliance du Rhin.

vous avez prise de ne point faire connoître que vous voulussiez m'écrire, de peur que leur maître n'en puisse tirer avantage dans le monde, comme si vous aviez trouvé ses prétentions raisonnables, & recommandé ses interêts. (*b*) J'ai aussi à vous remercier des bons conseils que vous avez donnés à ces négociateurs-là, en leur témoignant, comme vous avez fait, que pour rentrer dans mes bonnes graces, leur maître n'a point de meilleure voie que de s'adresser à moi-même & de se remettre entiérement à ma générosité. Au surplus, vous me ferez plaisir de donner pleine créance aux choses que le Sieur Gravelle vous représentera sur ce sujet, sur lequel n'ayant

(*b*) C'est le Duc de Lorraine dont il est ici question. Après avoir tâché d'éluder la donation qu'il se repentoit d'avoir fait de ses Etats, il se vit contraint de chercher de nouveau les moyens de faire la paix : on lui rendit sa Province, mais il lui en couta Marsal.

rien à ajouter, je prie Dieu, &c. Sans date. *Signé* LOUIS. (*c*)

Cette Lettre a été écrite de ma main & non de celle du Roi, par ordre de S. M. à qui ledit Sieur Electeur n'avoit pas écrit de la sienne.

(*c*) Cette Lettre & ces négociations précéderent, sans doute, de quelques mois la remise de Marsal, qui ne se fit qu'en Septembre.



LETTRE LXXXV.

A Monsieur l'Archevêque de Rouen.
FRANÇOIS DE HARLAY-DE CHANVALON. (*a*)

MOnsieur l'Archevêque de Rouen, je sais le progrès que vous avez fait dans la conversion des ames à la Foi Catholique depuis votre retour a Rouen. Je ne puis que bien espérer de celle que vous avez entreprise du Conseiller dont vous me parlez, avec toute sa famille: si l'on peut achever cette bonne œuvre, avec l'assurance d'une pension de mille écus, (*b*) sur un bénéfice, je vous donne

(*a*) Fait Archevêque de Paris en 1671, mort en 1695.

(*b*) La libéralité est un des plus sûrs moyens de conversion : on l'employa quelque tems à celle des Protestans, mais on s'en lassa.

tout pouvoir de la promettre de ma part. Je dégagerai ma parole à la premiére occaſion : c'eſt peu de choſe pour un ſi grand bien. Cependant je prie Dieu, &c. Ecrit à Paris le 12 Avril 1663. *Signé* LOUIS.

LETTRE LXXXVI.

A mon Couſin l'Evêque de Strasbourg, Prince du ſaint Empire. FRANÇOIS EGON DE FURSTENBERG. (*a*)

MOn Couſin, je ſuis trop perſuadé de votre affection envers moi pour douter de la ſincérité des excuſes ſur le retardement du voyage du Sieur Comte Guillaume votre Frere. Il ſera bien venu en quelque tems qu'il arrive, & j'aurai toujours grand plaiſir à vous donner & à lui, des preuves de ma bienveillance,

(*a*) Fait Evêque cette année 1663.

de laquelle vous assûrant derechef, je prie Dieu, &c. A Paris le 20 Avril 1663. *Signé* LOUIS.

LETTRE LXXXVII.

A mon Cousin l'Evêque de Spire, Prince du saint Empire. LOTHAIRE-FREDERIC DE METTERNICH.

MOn Cousin, j'ai vu, avec grande satisfaction, les deux Traités que m'a apportés le Frere du Sieur Gravelle. (*a*) Il s'en retourne maintenant avec les ratifications, & vous devez croire que non-seulement pour le premier, le secret sera gardé dans la derniére ponctualité, sans

(*a*) Cet Envoyé renouvella encore cette année l'alliance défensive du Rhin avec les trois Electeurs Ecclésiastiques, le Comte Palatin, le Duc de Neubourg, le Landgrave de Hesse, l'Evêque de Munster, & le Duc de Wirtemberg.

que vous puissiez jamais en avoir la moindre inquiétude, mais aussi qu'ils seront tous deux fidélement exécutés selon leur forme & teneur. (b) Au reste, j'ai trouvé si judicieuses les réflexions qui vous ont empêché d'entrer à présent dans l'alliance, que si vous l'aviez voulu faire, je vous en aurois dissuadé moi-même: aussi je ne vous en tiens pas moins au rang de mes Alliés, & même pour un de mes meilleurs amis, que je considére avec estime, affection & confiance, & duquel je procurerai les avantages de tout mon pouvoir, & vous en pouvez faire état. Et sur ce, je prie Dieu, &c. A Paris le premier Mai 1663. *Signé* LOUIS.

LET-

(b) L'un de ces Traités étoit l'accommodement dont nous avons parlé dans les remarques sur la *Lettre LXVII.*, avec promesse de prendre ce Prélat & son Chapitre en singuliére protection. Je ne sais quelles étoient les conditions de l'autre.

LETTRE LXXXVIII.

A ma Cousine la Comtesse d'Armagnac, mon Ambassadrice extraordinaire en Piedmont. CATHERINE DE NEUVILLE. (*a*)

MA Cousine, il faut avouer que pour votre premier emploi, vous avez réussi à merveille : tout est arrivé à bon port sous votre heureuse conduite : vous vous êtes aquittée parfaitement bien de mes ordres envers les nouveaux mariés, (*b*) &

(*a*) Fille du Duc *de Villeroy*, mariée en 1660. à *Louis* de Lorraine, Comte d'Armagnac, Dame du Palais de la Reine Mere. On dit qu'elle avoit refusé d'être la Maîtresse du Roi. Il lui fait ici compliment sur ses talens pour les négociations, & elle est la premiére femme qui ait eu personnellement les instructions, les pouvoirs & le caractére d'Ambassadeur.

(*b*) Le Duc de Savoie venoit d'épouser

l'on ne peut pas rendre de meilleur compte que vous faites de toutes choses. On pourroit dire que jamais Prince ne fut mieux en Ambaſſadeur que je ſuis en Ambaſſadrice : auſſi de tous les Miniſtres que j'ai dans les Pays étrangers, il n'y en a pas un de qui les dépêches me plaiſent plus que les vôtres, & même je puis ajouter qu'il n'y en a point pour qui j'ai tant d'eſtime que pour vous. C'eſt une vérité que les effets vous confirmeront en toutes rencontres. Cependant je prie Dieu, &c. A Paris le 6 Mai 1663. *Signé* LOUIS.

Mademoiſelle *de Valois*, Fille du ſecond lit de *Gaſton d'Orléans ;* elle mourut au commencement de l'année ſuivante. *Charles-Emanuel* épouſa en 1665. la Fille ainée de *Charles-Amedée*, Prince de la Branche de *Savoie Nemours.*



LETTRE LXXXIX.

A ma Cousine la Duchesse de Meklembourg. CHRISTINE-MARGUERITE.

MA Cousine, je vous remercie de la bonne opinion que vous avez de moi présentement, quand vous croyez que je ne suis pas capable de favoriser jamais l'oppression ni l'injustice. Je tâcherai toujours, par mes actions, de confirmer un sentiment si avantageux à ma réputation. Cependant je vous dirai que n'ayant point su jusqu'ici le fond de vos différends avec mon Cousin le Duc de Meklembourg, (*a*) ni vos raisons de part

(*a*) *Christian-Louis* avoit épousé sa Cousine. Il la répudia cette année, se mit lui & ses Etats sous la protection du Roi, se fit Catholique, & épousa *Elisabeth-Angelique de Momorenci*, Veuve du Duc de Chatillon *Coligni IV.* du nom. C'étoit, sans doute, sur

& d'autre, je me garde de m'engager dans une particularité. Si je pouvois, par une amiable entremiſe, réunir vos affaires, je m'eſtimerois fort heureux de m'en mêler en ce cas, & j'y apporterois volontiers ce qui dépendra de moi & de mes ſoins; mais ſi, par malheur, je ne pouvois réuſſir à cette bonne œuvre, vous devez être aſſurée qu'au moins je n'appuyerai, par aucun acte procédant de mon autorité, votre meſintelligence; mais que je laiſſerai l'affaire au cours ordinaire de la Juſtice, qui eſt ce que vous demandez. Je voudrois avoir des occaſions plus favorables de vous donner des marques de ma bienveillance; & attendant qu'il s'en préſente, je prie Dieu, &c. Ecrit à Paris le 12 Mai 1663. *Signé* LOUIS.

des démêlés d'interêt cauſés par ſon divorce, que ſa premiére Femme ſe plaignoit de lui.

LETTRE XC.

A mon Cousin le Duc de la Meilleraye.

MOn Cousin, je sais, par expérience, combien vous pouvez contribuer au bon succès de mes affaires dans les Etats généraux de ma Province de Bretagne, par votre zéle, par vos soins & par la créance que vous vous y êtes aquise. C'est pourquoi j'ai bien voulu vous témoigner encore, par ces lignes, le plaisir que vous me ferez d'aller tenir, en mon nom, la prochaine assemblée aussitôt que votre santé le pourra permettre. Je ne doute point qu'y assistant, vous ne surmontiez, par votre prudence, toutes les difficultés qui s'opposeroient à ma satisfaction. Je conserverai aussi le souvenir de ce service non moins agréablement, que de tous les autres que vous

m'avez rendus, & à cet effet je prie Dieu cependant, &c. A Paris le 10 Juin 1663.

LETTRE XCI.

A mon Cousin le Duc de Mercœur.

MOn Cousin, j'ai reçu la Lettre que vous m'avez écrite de Toulon, avec celle de mon Cousin le Duc de Beaufort. (*a*) J'espére qu'il aura joint heureusement le Chevalier Paul, & que l'ardeur qu'il a de bien faire, étant secondé, comme il le sera, par tous les Officiers, il ne reviendra pas sans contribuer à la gloire de mes armées par quelques succès considérables. (*b*) J'en recevrai la

(*a*) Oncle du Duc de Mercœur. Voyez *la Lettre CXXII.* Ils moururent tous deux sans postérité.

(*b*) Il s'agissoit de quelque expédition maritime contre les Corsaires, rélative à celle dont nous parlerons bientôt. En effet, le

nouvelle avec beaucoup de plaisir; je continuerai de même dans les rencontres à vous donner des marques de l'affection que j'ai pour vous. Cependant je prie Dieu, &c. A Paris le 21 Juin 1663. *Signé* LOUIS.

Duc de Beaufort ayant pour Lieutenant, le Chevalier *Paul*, leur donna si vigoureusement la chasse, qu'il les contraignit de se retirer dans leurs ports, en attendant qu'on les y allât chercher.



LETTRE XCII.

A Monſieur Bouchu, Intendant de Juſtice en ma Province de Bourgogne.

MOnſieur Bouchu, lorſque j'ai reçu votre Lettre du 27 Juin, j'ai écrit au Sieur de la Vriliére de vous faire ſavoir mes intentions; depuis je l'ai chargé encore de vous envoyer mes ordres pour la ſéparation des Religieuſes d'Auzonne: de ſorte que pour toute réponſe, je n'ai qu'à me remettre à ſes dépêches, vous aſſurant ſeulement que je ſuis fort ſatisfait de voir que vous me rendez ſi bon compte de votre commiſſion. Continuez à me ſervir toujours de même que vous avez fait, pour vous donner, en toutes rencontres, des marques de ma bienveillance. Et ſur ce, je prie Dieu, &c. A Paris le 3 Juillet 1663. *Signé* LOUIS.

LET-

LETTRE XCIII.

A mon Cousin le Duc de Chaulnes.
CHARLES D'AILLY. (*a*)

MOn Cousin, je ne doute point de votre zéle pour mon service, ni du désir que vous auriez de le signaler dans les lieux où je pourrai porter les armes; aussi fais-je état de m'en prévaloir suivant les occasions. Cependant j'ai bien voulu vous témoigner, par ces lignes, le gré que je vous en fais; & n'ayant rien de plus à vous dire en réponse de la vôtre, je finirai celle-ci, en priant Dieu, &c. A Paris le 18 Juillet 1663. *Signé* LOUIS.

(*a*) Troisiéme Fils du feu Maréchal *Honoré-Albert.*



LETTRE XCIV.

A mon Cousin le Duc de Mazarini.

MOn Cousin, vous ayant assez fait connoître mes intentions au sujet de Colmar, (*a*) je me contenterai de me remettre à mes précédentes dépêches pour ce qui regarde ce point-là, d'autant plus que je m'assure que la plupart de mes ordres seront déja exécutés. Je n'ai pas laissé néanmoins d'agréer vos raisonnemens, étant bien persuadé du zéle qui vous les fait faire. Je loue aussi la prévoyance que vous avez eue d'aller à Hagnau dans cette conjoncture du re-

(*a*) Colmar conservoit encore son privilége de Ville libre & Impériale, quoique le Landgraviat d'Alsace eut été cédé à la France; mais le Roi commençoit à s'y ménager les intelligences qui l'en rendirent maître par la suite; il travailloit aussi à s'assurer du Magistrat des autres Villes.

nouvellement du Magiſtrat; ce premier pas étant d'importance pour ce qui regarde mes droits à l'avenir. Je ne doute point qu'enſuite nous ne vous revoyons bientôt, joint qu'il ne vous reſte plus rien à faire pour Monſieur, (*b*) que je ſais être la ſeule choſe qui vous puiſſe retenir. Et ſur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte garde. A Paris le 4 Août 1663. *Signé* LOUIS.

(*b*) Frere du Roi.



LETTRE XCV.

A Madame ma Tante l'Abbesse de Fontevraut. JEANNE-BAPTISTE DE BOURBON. (*a*)

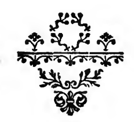
MAdame ma Tante, vous m'avez fait plaisir de m'avertir des pensées de ceux qui s'interessent dans l'affaire de la Demoiselle de Magné : je ne m'y laisserai pas surprendre, & je n'oublierai rien pour être éclairci de la vérité. Cependant vous pouvez témoigner à la Demoiselle de Montalais (*b*) que j'ai été

(*a*) Fille naturelle de *Henri IV.* morte en 1670.

(*b*) Elle avoit été Fille d'honneur de Madame; elle en avoit gagné la confiance; elle s'étoit en même-tems fait confidente de Mademoiselle *de la Valiére*. Son habileté en intrigues galantes, l'avoit rendu suspecte à Monsieur, qui la renvoya, & obtint que tout commerce lui seroit interdit avec l'une

bien-aise de voir ce que vous m'avez écrit de la conduite qu'elle tient, & vous remerciant de la continuation de votre affection qui m'est toujours également chere, je prie Dieu, &c. A Paris ce 16 Août 1663. *Signé* LOUIS.

& l'autre; mais le Roi ayant découvert qu'elle continuoit d'écrire à Mademoiselle *de la Valiére*, l'avoit fait conduire à Fontevraut.



LETTRE XCVI.

A mon Coufin le Duc de la Meilleraye.

MOn Coufin, j'ai vu par la Lettre que vous m'avez écrite, la fomme que les Etats de Bretagne m'ont accordée, & le zéle avec lequel les perfonnes que vous me marquez, vous ont fecondé en cette rencontre; j'en ai toute la fatisfaction que vous pouvez juger; mais furtout je fuis ravi de voir encore, par ce nouvel exemple, que mes affaires ne peuvent manquer lorfqu'elles font entre vos mains, & qu'enfin vous êtes toujours vous-même. Croyez que je n'oublierai pas ce fervice, non plus que tant d'autres que vous m'avez rendus & à ces Etats. Cependant je prie Dieu. A Paris le 8 Septembre 1663. *Signé* LOUIS.

LETTRE XCVII.

A mon Cousin le Prince de Conty.

MOn Cousin, bien que par l'instruction qui vous a été expédiée pour la tenue des prochains Etats de ma Province de Languedoc, je vous ai ordonné d'insister à ce qu'il me soit accordé la somme de dix-huit cens mille livres par l'assemblée, sans en pouvoir rien relâcher : néanmoins ayant égard à la priére que vous m'avez faite en faveur de madite Province, je veux bien, pour cette année, me contenter de quatorze cens mille livres, & vous dispenser sur ce point de suivre votre instruction De quoi je vous donne avis, priant Dien, &c. A Fontainebleau le 28 Septembre 1663. *Signé* LOUIS.

LETTRE XCVIII.

A ma Cousine la Duchesse de Modéne.

MA Cousine, j'ai été fort surpris quand il m'a paru par les discours que le Marquis Casaty a tenu au Sieur de Lionne, que vous étiez entrée en doute de la continuation de mon affection envers vous, comme si j'étois mal satisfait de votre procédé en ce qui regarde le passage de mes troupes en Italie; car, au contraire, je me loue de ce que m'ayant remercié lorsque je vous les ai offertes simplement pour votre sûreté, aussi-tôt que je crus nécessaire pour le bien de mon service & de nos interêts communs, de vous les envoyer, vous y avez donné les mains, nonobstant la mauvaise recolte, & tant s'en faut que je me plaigne de votre premiére réponse, qu'elle augmente dans mon esprit le

mérite de la feconde. Je ne puis pas empêcher que les Emiſſaires de la Cour de Rome ne faſſent courir des bruits; (*a*) mais outre que leurs artifices ſont déja bien confondus par la maniére dont vous en uſez, je ſaurai bien les détruire par les marques de confiance & de cordiale amitié publiques & particuliéres que vous recevrez de moi en toutes occaſions. C'eſt de quoi j'ai bien voulu vous aſſurer par cette Lettre écrite de ma propre main, vous priant de perdre un ſoupçon, lequel a ſi peu de fon-

(*a*) Comme on avoit différé quelque tems de faire paſſer en Italie les troupes qu'on y deſtinoit, tant parce que le Pape n'avoit aucune eſpérance d'être ſecouru, que par égard aux repréſentations des Ducs de Parme & de Modéne ſur l'extrême diſette des vivres, la Cour de Rome avoit fait courir le bruit que ces Princes ne vouloient point de troupes Françoiſes chez eux. C'eſt à la Lettre que la Ducheſſe de Modéne avoit écrite pour diſſiper l'impreſſion de ces fauſſetés, que le Roi répond ici.

dement, & de croire que parmi mes meilleurs amis & alliés, il n'y a point de maiſon que je chériſſe plus que la vôtre, ni que j'eſtime & que je tienne plus attaché aux interêts de ma Couronne, indépendanment de toutes les autres. Dans ces véritables ſentimens, je prie Dieu, &c. Ecrit à Fontainebleau le 12 Octobre 1663. *Signé* LOUIS.

LETTRE XCIX.

A ma Couſine la Princeſſe de Toſcane.

MA Couſine, j'ai vu ici des Lettres que vous avez écrites à quelqu'une de vos amies, (*a*) qui m'ont ſurpris & tou-

(*a*) Cette Princeſſe ne pouvoit s'accoutumer aux maniéres gênantes que la Grande-Ducheſſe douairiére avoit introduites à la Cour de Toſcane : elle voulut s'en affranchir ; cela la brouilla avec ſon mari au point qu'elle paroiſſoit déja réſolue de revenir en France. Elle ſe plaignoit encore, entre autres cho-

ché au point que vous pouvez juger, si vous faites réflexion à la nature des choses qui vous passent par l'esprit, qui ne peuvent être plus extraordinaires, & à la tendresse que j'ai pour vous, qui ne me permet pas, sans ressentir une très-vive douleur, de vous savoir capable d'aucune action que le monde eût sujet de condamner. Aussi je veux espérer qu'ayant eu le tems d'y penser mieux, & sur-tout vous étant souvenue de quel sang vous êtes sortie, vous serez fâchée de vous être arrêtée non-seulement à de pareilles imaginations, qui ne peuvent avoir d'effet. Cependant j'ai cru vous devoir envoyer le Sieur d'Aubeville, en qui j'ai toute confiance & entiére fidélité, afin qu'il vous explique mieux tous mes sentimens là-dessus, & qu'il s'entremette aussi en mon nom,

ses, de ce que le Grand-Duc ne lui donnoit aucune part au Gouvernement, réglant tout par les conseils de sa Mere.

pour vous procurer tous les bons traitemens & les ſatisfactions que vous pourrez raiſonnablement déſirer : donnez-lui ſeulement pleine créance, principalement quand il vous aſſurera de la continuation de mon amitié. Sur quoi me remettant à ſa vive voix, je prie Dieu, &c. A Fontainebleau le 26 Octobre 1663. *Signé* LOUIS.

LETTRE C.

A mon Couſin le Duc de Mercœur.

MOn Couſin, j'ai vu par votre Lettre, la ſomme que l'aſſemblée des Communautés de Provence a réſolu de me donner, dont je ſuis ſatisfait; mais ſurtout du zéle avec lequel cette délibération s'eſt faite. Vous pouvez la témoigner, ainſi que croire qu'en votre particulier, je vous ſais le gré que mérite votre affection & vos ſoins. Je vous remercie

aussi de ceux que vous prenez pour me faire avoir des orangers tels que je puis désirer. Et sur ce, je prie Dieu, &c. Ecrit à Paris le 15 Novembre 1663. *Signé* LOUIS.

LETTRE CI.

A la Reine de Pologne. LOUISE-MARIE-ELLONORE DE GONZAGUE. (*a*)

MAdame ma Sœur, vous savez assez les sentimens de mon cœur à votre égard, pour pouvoir juger de vous-même, le

(*a*) Françoise de naissance, veuve de *Ladislas Sigismond* en 1648, & depuis Epouse de *Casimir V.* son Frere regnant pour lors. Elle travailloit à faire désigner pour successeur de son Mari, dont elle n'espéroit plus avoir d'enfans, le Duc d'*Enguien*, Fils de *Louis II. de Bourbon Condé*, marié cette année avec *Anne de Baviére*, Fille d'*Anne de Gonzague Cleves*, Princesse Palatine, & Niéce de cette Reine.

déplaiſir que j'ai de votre derniére maladie, & la jòie que m'a donné votre heureuſe convaleſcence. Je n'aurois pas laiſſé cependant de vous dépêcher un Gentilhomme ſur le ſujet de l'un & de l'autre, ſi je n'avois crains que ſon voyage n'eût pu nuire au bien des affaires, (*b*) pour les impreſſions miſtérieuſes qu'on en auroit pu concevoir. C'eſt ce qui m'a fait réſoudre à me contenter de cette Lettre, qui vous aſſurera que juſqu'aux moindres altérations de votre ſanté, me touchent très-ſenſiblement, & qu'on ne peut pas ſe réjouir plus que moi de ſon retour, ni en ſouhaiter l'affermiſſement, la perfection & la durée plus ardenment que je fais, étant toujours avec l'eſtime

(*b*) Ces affaires ſecrétes étoient la concluſion du mariage dont on vient de parler, & la donation que la Reine vouloit faire des Duchés d'Opelen & de Ratibor en Sileſie, au Duc d'*Enguien*, pour qu'en qualité de Seigneur Polonois, il eût droit aux ſuffrages de la Diéte. *Voyez la Lettre CXVIII.*

& l'amitié que je suis, Madame ma Sœur, votre bon Frere. *Signé* LOUIS. A Paris le 6 Décembre 1663.

LETTRE CII.

A Monsieur de Lamoignon, Conseiller en mon Conseil d'Etat, & premier Président en mon Parlement de Paris. GUILLAUME. (*a*)

Monsieur de Lamoignon, désirant que mes Lettres Patentes pour l'établissement de la Compagnie des Indes Occidentales, (*b*) soient enregistrées sans

(*a*) C'est lui que *Boileau* célébre dans ses vers, & il le méritoit. Ce Magistrat travailloit alors avec le Chancelier *Seguier*, Mrs. *Talon* & *Bignon*, à composer un nouveau Recueil d'Ordonnances, qui fut publié en 1667. & les années suivantes, à mesure que cette compilation s'achevoit : on la nomma le *Code Louis*.

(*b*) La plupart de nos Historiens placent

délai dans mon Parlement de Paris, je vous écris cette Lettre, pour vous recommander d'y tenir ſoigneuſement la main, & de ſurmonter par les voies que vous jugerez plus à propos, toutes les difficultés qui ſe pourroient rencontrer. Vous agirez donc dans cette affaire comme m'étant fort à cœur, & pour l'interêt public, & pour ma ſatisfaction, qui ſont deux motifs que je ſais qui vous touchent très-ſenſiblement. Pour ne vous en dire davantage auſſi, je finis, en priant Dieu, &c. A Paris le 24 Décembre 1663. *Signé* LOUIS.

En

cet établiſſement en 1664. Mr. le Préſident *Hainault* le met en 1665 : c'eſt, peut-être, qu'il ne fut entiérement formé que dans ce tems-là. Cette année 1663. & les ſuivantes, on vit naître & preſque fleurir auſſi-tôt les Academies des Inſcriptions, de Peinture & d'Achitecture, & quantité de belles manufactures : le Roi les encourageoit toutes par de grandes libéralités.

En 1664.

Le Roi informe ses Alliés d'Italie des troupes qu'il y envoie pour fixer les irrésolutions de la Cour de Rome sur la satisfaction qu'il exige : il donne des ordres à ses Généraux sur la marche & la discipline ; mais le Traité de Pise fait tout-à-coup changer ces dispositions : le Roi renoue correspondance avec le Pape, & donne des ordres pour le cérémonial de l'entrée du Légat. Je termine cette premiére Partie par ce qui concerne cet accommodement : les Lettres qui commencent le second Volume, font mention des autres événemens de cette année.

LETTRE CIII.

A Madame ma Tante la Duchesse de Savoye. (a)

MAdame ma Tante, ayant résolu de faire passer présentement en Italie le gros de mon armée, (b) pour pouvoir agir aussi-tôt que la saison le permettra, j'envoie devant, le Sieur de Saint-Martin, Maréchal-Général des Logis de ma Cavalerie légére, pour ajuster l'ordre du passage par la Savoie & le Piedmont, & je mande au Sieur de Servien, mon Am-

(a) Cette Princesse, dont nous avons parlé, *Lettre XLVI.* étoit morte le 27 Décembre de l'année précédente. Il falloit que le Roi n'en fût pas encore informé; la date de celle-ci le fait conjecturer.

(b) Le Roi avoit envoyé, peu auparavant, six à sept mille hommes prendre des quartiers d'Hiver chez les Ducs de Parme, de Modéne & de Mantoue, & préparoit d'autres troupes qui devoient se joindre à celles-là.

baſſadeur, de vous en parler de ma part. Vous en avez uſé ſi obligeanment pour moi dans l'occaſion, des troupes que j'ai déja fait avancer, que je ne doute point que vous n'agiſſiez encore de même en cette rencontre. Cependant je ne ceſſerai point de porter mes vœux au Ciel, &c. A Paris le 4 Janvier 1664. *Signé* LOUIS.

LETTRE CIV.

Au Duc de Savoye. (*a*)

MOnſieur mon Frere, la ſaiſon de Février pour faire avancer le gros de mon armée en Italie, s'approchant inſenſiblement, j'envoie le Sieur de Saint-Martin, Maréchal-Général des Logis de

(*a*) Ce Prince qui venoit de perdre ſa Mere, perdit auſſi ſa Femme le 14 de ce mois. *Voyez la remarque* (*b*) *ſur la Lettre LXXXVIII.*

ma Cavalerie légére, pour ajuster avec vos Ministres, la marche de mes troupes dans leur passage sur vos Etats, & je mande en même-tems au Sieur de Servien, mon Ambassadeur, de vous voir de ma part là-dessus, & de vous en entretenir plus particuliérement de vive voix. Cependant j'ai été bien-aise de vous témoigner par cette Lettre, qu'avec la même confiance que je me promets en cette rencontre de nouvelles marques de votre amitié, vous devez attendre des effets de la continuation de la mienne en toutes les occasions qui se présenteront, & suis très-sensiblement, Monsieur mon Frere, votre bon Frere. *Signé* LOUIS. A Paris le 4 Janvier 1664.



LETTRE CV.

A Monsieur le Marquis de Bellefond, Lieutenant-Général de mes Armées.

BERNARDIN II. GIGAULT. (*a*)

MOnsieur le Marquis de Bellefond, vos deux Lettres des 24 & 30 du passé, m'ont été lues: j'ai vu aussi le projet que vous m'avez envoyé de la marche du feu Duc de Parme (*b*) avec ses troupes vers Rome: en général, je prens plaisir à voir ce que vous m'écrivez, & vous

(*a*) Il commandoit en qualité de Capitaine-Général, les troupes que le Roi envoyoit en Italie.

(*b*) *Odoart I.* en guerre contre les *Barberins* pour les Etats que *Louis XIV.* fit rendre à son successeur, s'étoit avancé, sans trouver de résistance, presque aux portes de Rome: sa route avoit été par le Bolonois, la Romagne, par un coin de la Toscane, par Montepulciano & Aquapendente.

devez continuer à m'informer auſſi des choſes qui viennent à votre connoiſſance. Il ſera bon mêmement, pour avoir plus de nouvelles, d'envoyer des gens de tous côtés, & qu'ils faſſent bruit dans les pays du paſſage de mon armée, toute compoſée de vieilles troupes, & des préparatifs que je fais, & ſur-tout du commandement qu'a le Maréchal Dupleſſis (*c*) de commencer la guerre ſans attendre autre ordre de moi, ſi dans le délai que je preſcris, (*d*) l'Abbé de Bourlemont ne lui mande que tout ſoit accommodé à ma ſatisfaction. Quant au voyage que vous voudriez faire à Veniſe & à Mantoue, je le laiſſe à votre diſcrétion, m'aſſurant que ſi vous le faites, vous prendrez ſi bien vos meſures, que votre ab-

(*c*) Il avoit déja ſervi en Italie avec réputation, & le Roi l'avoit fait Généraliſſime de cette armée, compoſée de 15000 hommes d'Infanterie, & de ſix mille de Cavalerie.

(*d*) Ce délai étoit d'environ un mois après la date de cette Lettre.

ſence ne pourra préjudicier à mon ſervice. Cependant je prie Dieu, &c. A Paris le 11 Janvier 1664. *Signé* LOUIS.

P. S. J'ajoute de ma main, ces lignes à cette Lettre, que comme le feu Duc de Parme n'avoit que de la Cavalerie quand il paſſa par la route que vous m'avez envoyée, il eſt néceſſaire de reconnoître ſi mon armée y pourra paſſer, & même par Pontremoly (*e*) en venant le long de la mer, avec les bagages de l'Artillerie. *Signé* LOUIS.

(*e*) Ville aux confins des Etats de Génes & de Parme.



LETTRE CVI.

Au même.

MOnsieur le Marquis de Bellefond, je viens de recevoir votre Lettre du 11 de ce mois, & l'ordinaire va partir. Je vous dirai donc, en peu de mots, que j'ai été bien-aise de voir ce que vous me mandez des quartiers & des pensées du Marquis de Mattey; (*a*) j'approuve fort vos

(*a*) Cè Marquis, Agent de l'Empereur, avoit accepté le commandement des troupes du Pape, & les avoit exercées lorsqu'on avoit voulu faire mine à Rome de se préparer à se défendre. Son Maître pour paroître le desavouer, lui ôta ses pouvoirs, & l'éloigna de son service; mais c'étoit tacitement le laisser à son nouvel Emploi. Il paroit ici que les quartiers de ce Général, trop voisins de ceux que les troupes Impériales avoient dans le Milanois & le Royaume de Naples, faisoient ombrage aux François : en effet, le Pape ne s'étoit si long-tems roidi que parce qu'il espéroit de ce côté-là, des secours qu'on lui avoit, peut-être, secrétement promis, mais que

vos raisonnemens & les choses que vous proposez : il y en a même quelques-uns auxquels j'avois déja pourvu, & que les mémoires que vous envoyez, seront toujours bien reçus. Quant au Cavalier accusé d'avoir volé sur le grand chemin, le mieux est de le faire juger par le Conseil de guerre, & je ne vois point de difficulté à laquelle on ne puisse trouver des expédiens sur les lieux. Si néanmoins par quelques obstacles que je ne puis m'imaginer, il se trouvoit que cela soit impraticable, j'aimerois mieux qu'on le remît à la Justice du Pays, que de laisser le crime impuni ; auquel cas je ne doute point que vous ne sussiez bien faire valoir un zéle si extraordinaire pour le châtiment des désordres, & pour faire vivre mes troupes dans une exacte discipline. Et sur ce, je prie Dieu, &c. A Paris le 18 Janvier 1664.

que l'arrivée des Turcs en Hongrie empêcha de venir.

LETTRE CVII.

Au même.

MOnſieur de Bellefond, la ſignature du Traité de Piſe (*a*) ne me laiſſe rien à repliquer à ce que vous me marquez par votre derniére Lettre, de la qualité du chemin de Bologne à Florence, elle me donne lieu ſeulement de vous confirmer qu'au premier jour vous ſaurez mes

(*a*) Cet accommodement étoit conclu depuis dix jours. Après avoir fait jouer pendant un an, tous les reſſorts de cette politique, dont le manége ne reſſemble pas mal aux ſubtilités de l'école, & dont, en effet, il faut qu'elle ſe reſſente, il fallut en venir à ce qu'exigeoit *Louis* en termes exempts de toute équivoque; c'étoit une eſpéce d'amende envers ſes alliés, & envers ſa perſonne, des excuſes humiliantes, dont une piramide érigée ſur le lieu de l'offenſe, devoit conſerver la mémoire : tout cela fut exécuté; mais le Fils ainé de Rome Chrétienne fit abattre ce monument ſous le Pontificat ſuivant.

intentions touchant ce qui vous regarde, & je vous dirai, par avance, que pour l'emploi d'Allemagne dont vous me parlez aussi, c'est une chose qui ne se peut. Cependant je prie Dieu, &c. A Paris le 22 Février 1664. *Signé* LOUIS.

LETTRE CVIII.

A Monsieur le Comte de la Feuillade. FRANÇOIS D'AUBUSSON. (*a*)

MOnsieur le Comte de la Feuillade, votre Lettre du 4 de ce mois m'a été

(*a*) Cette année, Maréchal de Camp du secours que le Roi envoya à l'Empereur contre les Turcs. Il fut nommé Maréchal de France en 1675. En 1686. il fit élever la statue du Roi dans la Place des Victoires; il mourut en 1691. Je n'ai pu découvrir de quelles avantures il s'agissoit ici, non plus qu'en quelle rencontre il avoit reçu les blessures dont il est parlé dans la Lettre suivante; c'étoit apparemment à l'occasion de quelque désordre qu'il avoit voulu appaiser.

rendue, & j'ai ſu encore d'ailleurs le détail de vos avantures, dans leſquelles il faut avouer que vous vous êtes montré fort ſage, particuliérement dans l'affaire de la Citadelle de Parme. Vous ne pouviez pas mieux vous venger que par vos ſoins à contenir mes troupes dans la diſcipline : continuez d'y apporter toute votre application, non-ſeulement dans le ſéjour qui vous reſte à faire où vous êtes, mais auſſi dans leur retour, en ſorte qu'elles m'attirent les bénédictions des Peuples dans tous les lieux de leurs paſſages. Vous avez trop bien commencé pour ne pas finir de même : c'eſt pourquoi je ne m'étens pas davantage là-deſſus, & je me contente de prier Dieu, &c. A Saint-Germain en Laye le 19 Mars 1664. *Signé* LOUIS.



LETTRE CIX.

Au même.

MOnſieur le Comte de la Feuillade, j'ai eu bien du déplaiſir du malheur qui vous eſt arrivé; mais comme je conſidére le péril que vous avez couru, je vous avoue que je ſuis fort conſolé de vos légéres bleſſures: néanmoins je vous recommande de ne ſonger qu'à votre ſanté; & ſi mon eſtime & ma bienveillance y peuvent contribuer, je vous dirai que vous avez aſſez fait de progrès en l'une & en l'autre par votre bonne conduite, même en cette derniére rencontre, pour en être content. J'eſpére de recevoir dans peu, des nouvelles de votre parfaite guériſon, & cependant je prie Dieu, &c. A Paris le 31 Mars 1664.

LETTRE CX.

A Notre très-Saint Pere le Pape.

TRès-ſaint Pere, mon Couſin le Duc de Crequi, mon Ambaſſadeur extraordinaire auprès de Votre Sainteté, allant, en conſéquence du Traité de Piſe, reprendre les fonctions de ſon Ambaſſade que les embarras paſſés avoient ſuſpendues, (*a*) je ne veux pas qu'il ſe préſente aux pieds de Votre Sainteté, ſans qu'il lui porte dans ces lignes, les aſſurances de la continuation de mon reſpect filial & de mon affection, avec l'expreſſion

(*a*) Le Duc & la Ducheſſe de *Crequi* reçurent, en arrivant à Rome, de grands honneurs. Don *Auguſtin*, Frere du Pape, alla fort loin au-devant de l'Ambaſſadeur, & ſon entrée fut des plus magnifiques. Don *Mario*, autre Frere de Sa Sainteté, ſe tint hors de Rome, juſqu'à ce que le Légat eût fait les excuſes pour toute la Famille des *Chizzi*.

de deux vérités ; l'une, que dans mes plus forts reſſentimens de l'injure qui avoit été faite dans Rome à ma Dignité, j'ai toujours eu une ſinguliére conſidération pour la Perſonne de V. S. & conſervé pour Elle toute la vénération qui lui eſt dûe : l'autre, que je reſſens maintenant une parfaite joie de voir toutes choſes entre nous dans l'état que j'avois toujours ſouhaité, & que rien ne puiſſe déſormais retenir le libre cours & les effets de mon zéle aux occaſions où j'aurai lieu d'en donner des preuves, ſoit pour les avantages du ſaint Siége, ſoit pour les ſatisfactions perſonnelles de Votre Sainteté. Je me promets que mon Couſin le Cardinal Chizzi, ſon Légat *à latere*, que j'aurai grand plaiſir de voir ici, ne partira point d'auprès de moi, qu'il n'ait reconnu là-deſſus la ſincérité de mes ſentimens, & qu'il n'en rende, à ſon retour, bon témoignage à V. S. Je prie Dieu la vouloir long-tems

conſerver en ſanté au régime de la ſainte Egliſe, étant, très-ſaint Pere, votre très-dévbt Fils. LOUIS. A Paris ce 10 Avril 1664.

LETTRÉ CXI.

A ma Couſine la Princeſſe de Toſcane.

MA Couſine, quoique j'euſſe fort déſiré que mon Couſin le Duc de Crequi, avant ſon départ de Toſcane, eût pu me donner la bonne nouvelle de vous voir tous réunis en parfaite intelligence, (*a*) je n'ai pas laiſſé de faire grand cas, & de vous ſavoir même beaucoup de gré de la déclaration que vous avez faite dans un mémoire que vous lui avez donné,

(*a*) Nous avons parlé, *Lettre XCIX.* du ſujet des brouilleries de cette Princeſſe avec ſon Mari: elles ne ceſſerent point, & la Ducheſſe de Toſcane revint en France, où elle reſta juſqu'à ſa mort.

qui porte en chef, qu'à ma considération, & par le respect & l'obéissance que vous me devez, vous vous soumettez à ma volonté : c'est une preuve de votre bon naturel qui m'a touché très-sensiblement, & plus que je ne puis dire; & comme il n'y a pas d'apparence qu'en une chose de cette nature, ou par un principe d'affection si obligeant, vous avez mêlé mon nom, ce ne soit le cœur qui ait parlé avec une entiére sincérité : je ne doute pas aussi à me confirmer dans la suite, par de véritables effets, que ce n'est pas par compliment, mais avec une ferme résolution de vous conformer à mes sentimens, que vous avez témoigné cette résignation à ma volonté. Sur ce fondement, j'adresse un mémoire à la Dame du Detan, qui ne sera vu présentement que de vous & d'elle seule, & qui contient toutes mes pensées sur vos prétentions, dont les plus essentielles & les plus importantes, à mon sens, se

trouvent déja accordées par mon Cousin le Grand-Duc. Je ne puis croire que restant si peu de chemin à faire pour pouvoir achever tout à ma satisfaction, vous ne vous rendiez, avec jòie, à mon instante priére, de terminer cette affaire de bonne grace du moment que cette Lettre vous sera rendue, ne demandant rien que pour votre repos, pour votre gloire. Et sur ce, je prie Dieu, &c. A Fontainebleau le 24 Juin 1664. *Signé* LOUIS.



LETTRE CXII.

A Notre très-Saint Pere le Pape.

TRès-ſaint Pere, je ne puis laiſſer partir ce Courier de mon Couſin le Cardinal Chizzi, ſans féliciter Votre Sainteté du choix d'un ſi digne Légat, (*a*) & ſi accompli en toutes maniéres. La Renommée avoit publié de grandes choſes à ſon avantage; mais ſa préſence me l'a mis en bien plus haut dégré d'eſtime, l'ayant trouvé d'un air ſi noble & d'une ſi rare prudence, qu'il ne s'y peut rien ajouter. (*b*) J'ai grande impatience de le

(*a*) Arrivé depuis quelques jours, il s'étoit déja aquitté à Fontainebleau, des excuſes qu'il avoit à faire.

(*b*) *Alexandre VII.*, qui, dit-on, avoit une grande tendreſſe pour ſes parens, & fort à cœur l'honneur & l'élévation de ſa Maiſon, devoit être fort content de cet éloge.

recevoir & de l'entretenir encore, jugeant par l'essai que j'ai fait de sa conversation, du plaisir que j'aurai quand elle sera plus étendue. Et cependant je prie Dieu, &c. très-saint Pere, votre dévot Fils. *Signé* LOUIS. A Fontainebleau le 17 Juillet 1664.



LETTRE CXIII.

A Monsieur l'Archevêque de Paris, Conseiller en mon Conseil d'Etat. HARDOUIN DE PEREFIXE DE BEAUMONT. (*a*)

MOnsieur l'Archevêque de Paris, vous m'avez fait plaisir de m'envoyer le billet du Baron de Voite : je ferai quelque chose pour son frere, en attendant un bénéfice, puisqu'il est reduit à l'état que vous me représentez. Je suis bien-aise que les Evêques se soient disposés, de bonne grace, à satisfaire à mon désir pour ce qui est de l'habit qu'ils doi-

(*a*) Il avoit été Précepteur du Roi, nommé Archevêque de Paris en 1662; il mourut en 1670. On a de lui une Histoire de *Henri IV.* que l'on estime digne, & de son Héros, & de l'Eléve qu'il vouloit former sur cet excellent modéle.

vent porter à l'entrée du Légat à Paris. (*b*) Quant au rang, je me remets à la réponse que j'ai commandé au Sieur de Lionne, de faire à Saintot pour celui qu'on donnera aux Prélats Italiens à cette cérémonie seulement. Sur ce, je prie Dieu, &c. A Fontainebleau le 16 Juillet 1664.

(*b*) Cette entrée se fit le 9 du mois suivant. Le Légat, en habit de cérémonie, placé sous un dais, fut processionnellement visité par tout le Clergé Séculier & Régulier, qui reçut sa bénédiction. Paris sembloit devenir la résidence du souverain Pontife, & *Crequi* triomphant dans Rome de Rome même, lui rappelloit le souvenir de sa premiére splendeur.



LETTRE CXIV.

A Monsieur le Duc d'Harcourt, Grand Ecuyer de France. HENRI DE LORRAINE. (*a*)

MOn Cousin, vous ne manquerez de donner vos ordres, afin qu'on présente, sans difficulté, tous les chevaux de ma grande Ecurie qui seront demandés par le Sieur de Garsan, pour l'entrée de mon Cousin le Cardinal Légat; & ce billet n'étant pour autre chose, je prie Dieu, &c. A Fontainebleau le 17 Juillet 1664.

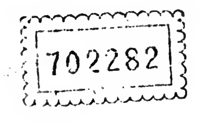
(*a*) Second Fils du Duc d'*Elbeuf Charles I.* de Lorraine. *Henri* avoit été fait Grand Ecuyer en 1643. Il étoit aussi Comte d'Armagnac & de Bierone, Sénéchal de Bourgogne, & Gouverneur d'Anjou : il mourut en 1666.

LETTRE CXV.

A Monsieur de Beringhen, premier Ecuyer de ma petite Ecurie.

MOnsieur de Beringhen, je désire que vous prêtiez, sans difficulté, tous les chevaux de ma petite Ecurie, qui vous seront demandés par le Sieur de Garsan, pour l'entrée de Mr. le Cardinal Légat : ne manquez pas d'y satisfaire. Cependant je prie Dieu, &c. A Fontainebleau le 17 Juillet 1664. *Signé* LOUIS.

Fin du premier Tome.



TABLE

TABLE
DES NOMS PROPRES,
Pour le premier Tome.

Fin de la Table.

Corrections.

Page 50. *note* (*c*) Gieri, *lisez* Gigery.
80. *ligne* 2. Chiezzi, *lisez* Chizzi *ou* Chigi.
96. *ligne* 2 & 6. Pontal, *lisez* Pontac.
98. *note* (*a*) Lettre XXXVI. *lisez* XXXVII.
102. *note* (*h*) Lettre XLIX. *lisez* L.
125. *note* (*a*) Lettre LXV. *lisez* LXVI.
166. *note* (*a*) Lettre CXXII. *lisez* CXXIII.
184. *ligne* 15. *effacez* de.

215

Franceschini

via

Franceschini

216

Louis XIV. Letters

TO I.

